

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J  
103  
H72  
1965  
R4  
A42

CANADA. PARLEMENT.  
SENAT. COMITE PERMANENT  
DES RELATIONS EXTE-  
RIEURES, 1965.

Délibérations.

DATE

NAME - NOM

May 9/66

Canada. Parlement. Sénat. Comité  
permanent des relations extérieures.

J

103

H72

1965

R4

A42





Troisième session de la vingt-sixième législature  
1965

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# RELATIONS EXTÉRIEURES

---

*Président:* l'honorable G. S. THORVALDSON

*Vice-président:* l'honorable L. M. GOUIN

---

Fascicule 1

---

*Premières délibérations de l'enquête sur la question des relations du Commonwealth, particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth.*

---

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1965

---

TÉMOIN:

L'hon. Paul Martin, C.P., C.R., secrétaire d'État aux Affaires extérieures

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

22643-1

COMITÉ PERMANENT  
DES  
RELATIONS EXTÉRIEURES

*Président:* L'honorable G. S. THORVALDSON

*Vice-président:* L'honorable L. M. GOUIN

les honorables sénateurs

Aseltine	Jodoin
Blois	Lambert
Boucher	Macdonald ( <i>Brantford</i> )
Cameron	McLean
Cook	O'Leary ( <i>Carleton</i> )
Crerar	Pouliot
Croll	Quart
Farris	Rattenbury
Fergusson	Roebuck
Flynn	Savoie
Fournier ( <i>De Lanaudière</i> )	Smith ( <i>Queens-Shelburne</i> )
Gouin	Taylor
Grosart	Thorvaldson
Haig	Vaillancourt
Hayden	Veniot
Hnatyshyn	Vien
Hugessen	Zuzyk—35.
Inman	

Membres d'office:

Brooks Connolly (*Ottawa-Ouest*).

(Quorum 7)

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du 25 mai 1965.

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat; et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après le débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Sénat,*  
**J. F. MacNEILL.**



## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 3 juin 1965

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Aseltine, Blois, Boucher, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Fergusson, Gouin, Grosart, Haig, Inman, Lambert, O'Leary (*Carleton*), Pouliot, Quart, Rattenbury, Roebuck, Savoie et Smith (*Queens-Shelburne*).—(20)

*Aussi présents:* M. R. J. Batt, greffier adjoint et conseiller parlementaire et secrétaire en chef des comités.

Le Comité prend connaissance de l'ordre de renvoi du 25 mai 1965.

Le Comité entend le témoin suivant:

L'honorable Paul Martin, C.P., C.R., secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A 6 heures du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Certifié conforme.

*Le secrétaire du Comité,*  
Dale M. Jarvis.



## SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 juin 1965

Le Comité permanent des relations extérieures, auquel on a confié la tâche d'étudier les relations entre les pays du Commonwealth et plus particulièrement le rôle du Canada au sein du Commonwealth, se réunit aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, comme nous sommes en nombre et même, je suis heureux de le constater, plus nombreux que nécessaire, nous allons commencer notre travail.

Je suis très heureux, et je suis sûr que vous l'êtes tous également, d'accueillir l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Permettez-moi de lire, pour les dossiers, la résolution de l'ordre de renvoi, par laquelle on a proposé

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à étudier les relations entre les pays du Commonwealth et plus particulièrement le rôle du Canada au sein du Commonwealth;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des témoins, à exiger la production de documents et de dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat; et

Que le Comité soit tenu de présenter à l'occasion des rapports à la Chambre.

Je laisse maintenant la parole à M. Martin.

**L'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:** Monsieur le président, vous êtes heureux, avez-vous dit, que je consente à comparaître devant vous. Personnellement, je crois qu'il est de mon devoir de comparaître devant un comité de l'une des deux Chambres du Parlement s'occupant d'affaires extérieures et je suis bien aise d'avoir l'occasion de discuter avec vous de certains aspects du Commonwealth ou même de n'importe quel aspect de la politique étrangère du Canada.

Peut-être serait-il utile que je vous donne d'abord la liste des membres actuels du Commonwealth et la date de leur admission au sein de l'organisme. Au moment de leur admission, certains étaient encore des colonies, naturellement, tandis que d'autres faisaient partie de territoires coloniaux, mais cette liste des États membres et de la date de leur admission (sauf pour la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) pourrait vous intéresser.

21 États indépendants sont membres du Commonwealth. Ce sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde (1947), le Pakistan (1947), Ceylan (1948), le Ghana (1957), la Malaysia (1957), connue à l'époque sous le nom de Malaisie et nommée Malaysia en 1963 alors qu'elle s'est jointe au Sarawak, au Sabah et à Singapour pour former l'État de Malaisie, le Nigeria (1960), Chypre (1961), la Sierra Leone (1961), la République unie de Tanzanie (1961), connue auparavant sous le nom de Tanganyika et

groupant maintenant le Tanganyika et le Zanzibar, la Jamaïque (1962), Trinidad et Tobago (1962), l'Ouganda (1962), le Kenya (1963), le Malawi (1964), Malte (1964), la Zambie (1964) et la Gambie (1965).

Le Commonwealth compte maintenant 21 membres et il est possible qu'il groupe d'ici cinq ans 25 pays souverains et indépendants.

Point n'est besoin de souligner, il me semble, que notre appartenance au Commonwealth constitue l'un des éléments importants de la politique extérieure du Canada. Nul n'ignore que nous voulons faire du Commonwealth une institution viable. Nous considérons le Commonwealth comme l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère et comme un élément indispensable au maintien de la paix dans le monde à l'heure actuelle.

Nous étudions présentement des questions importantes en prévision de la conférence des premiers ministres du 15 juin. Ce sera la première conférence tenue sous les auspices du gouvernement britannique actuel. Comme vous le savez, la dernière conférence a eu lieu il y a un an.

Comme le prouvent les visites de plus en plus nombreuses de fonctionnaires, de ministres et même, très souvent et heureusement, de chefs d'État des pays du Commonwealth, le Commonwealth joue un rôle de plus en plus important. Le 10 juin, nous recevrons la visite de M. Shastri, le premier ministre de l'Inde, qui en sera à son premier voyage au Canada. Importante pour lui, cette visite le sera également pour nous, car elle nous permettra de discuter avec le premier ministre de ce grand pays d'Asie de problèmes d'intérêt immédiat pour tous les pays d'Asie et de connaître le point de vue du chef d'État indien sur les problèmes auxquels doit présentement faire face le monde en Indochine et plus particulièrement au Vietnam.

La semaine dernière, nous recevions la visite du premier ministre de Trinidad, M. Eric Williams, qui était venu au Canada l'an dernier. Cette rencontre était très importante pour nous, car nos relations avec les pays des Caraïbes membres du Commonwealth se resserrent de plus en plus, surtout depuis que le rôle et l'influence traditionnelle du Royaume-Uni et des États-Unis dans cette région ne sont plus les mêmes.

Disons en passant que nous espérons multiplier nos relations avec les pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Nous étudions présentement la possibilité de convoquer ce qui serait probablement la première conférence du Canada et des pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Je ne puis en dire davantage pour le moment, car il reste certains obstacles à surmonter. Ces obstacles ne proviennent pas de nous, car ce nous semble une idée très importante et très intéressante. De nos jours les relations internationales se compliquent, témoin l'intérêt grandissant de ces pays du Commonwealth pour les problèmes de l'Amérique latine. Selon une suggestion, les pays indépendants des Caraïbes, membres du Commonwealth, devraient participer à l'organisation des États américains.

Les pays du Commonwealth réunissent près du quart de la population mondiale. Nulle assemblée de pays ne présente un caractère aussi varié que le Commonwealth, appellation officielle de cette association. Il groupe un pays d'Europe, un pays d'Amérique du Nord et des pays d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes, représentant des régimes politiques très divers et rassemblant des populations de religion et de couleur différentes, réunis par un même système juridique, la plupart du temps, et par le système parlementaire, de tradition dans la plupart de ces pays.

Le Commonwealth s'est métarmorphosé depuis sa création. Ceux d'entre vous qui ont siégé aux Nations Unies connaissent le rôle du Commonwealth au sein de cette organisation mondiale. Cependant, ce n'est plus le Commonwealth de ma jeunesse; ce n'est plus, non plus, le Commonwealth de l'époque de lord Milner, pas plus que celui de l'époque de sir Wilfrid Laurier ou même

de sir Robert Borden. Le Commonwealth a su, avec bonheur, je pense, s'adapter aux événements de notre époque. Comme l'ont démontré deux récentes conférences des premiers ministres, les membres du Commonwealth ont su aborder de front l'un des problèmes majeurs de notre temps, celui des relations interraciales.

J'ai eu l'honneur, monsieur le président, de lire certains discours prononcés en relation avec votre résolution et j'ai remarqué chez certains une réaction compréhensible. Vous reconnaîtrez avec moi, je pense, qu'il n'est pas possible de considérer le rôle du Commonwealth sans tenir compte du défi que posent les relations interraciales non seulement au sein du Commonwealth mais dans le monde entier. On s'en rend compte à presque toutes les rencontres internationales et surtout aux réunions du Commonwealth et aux assemblées des Nations Unies.

L'été dernier avait lieu à Ottawa la troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation. Ces conférences du Commonwealth sur l'éducation comptent parmi les principales réalisations actuelles du Commonwealth. L'idée a été lancée sous le dernier gouvernement et on doit beaucoup à M. George Drew, sous ce rapport. J'ignore combien d'entre vous ont assisté à cette conférence, tenue dans l'édifice de l'Ouest, mais il m'a semblé qu'elle donnait au pays une image fidèle du nouveau Commonwealth.

Le Commonwealth ne groupe plus seulement des pays de race blanche ou d'une même culture de base. On n'y trouve plus seulement la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ou même les États que l'on appelait il y a quelques années les nouveaux membres du Commonwealth, tels l'Inde, le Pakistan et Ceylan. Le Commonwealth réunit maintenant de nombreux nouveaux pays, apparus depuis peu au rang des nations modernes. Si nous voulons assurer la survie du Commonwealth, il nous faut relever le défi que posent les relations interraciales.

C'est ce qu'on a fait en 1960, à la conférence des premiers ministres, lors du retrait, regrettable mais compréhensible, du Commonwealth, de l'Afrique du Sud, qui refusait de renoncer à sa politique d'apartheid et d'assurer à tous ses citoyens l'égalité raciale.

L'an dernier encore, la conférence des premiers ministres adoptait, sur une proposition du premier ministre du Canada, une déclaration sur l'égalité raciale, en partie à cause des conditions existant en Rhodésie du Sud.

Lors de la conférence des premiers ministres de l'an dernier, les premiers ministres ont affirmé que les gouvernements du Commonwealth s'étaient fixés comme but d'édifier dans chaque pays une société offrant à tous les citoyens des chances égales, sans distinctions de race, de couleur ou de religion.

L'un des traits intéressants du Commonwealth est que l'entente prévoit l'établissement de rapports officieux et étroits entre hommes de divers continents, de races et de religions différentes, de pays industrialisés et de régions sous-développées. Mises à part les Nations Unies, on ne trouve ce commun dénominateur dans aucune autre organisation.

Il faut assurer la survie du Commonwealth, non pas pour les raisons qu'on avançait sous l'empire ou au début du Commonwealth—que je ne condamne pas—mais à cause de l'interdépendance des pays du monde. A mon avis, nul ne peut raisonnablement nier qu'il soit important d'assurer la survie du Commonwealth en tant qu'association de pays indépendants.

Mises à part les rencontres périodiques des premiers ministres, les instruments de consultation sont devenus en quelque sorte des institutions. Le Comité économique consultatif du Commonwealth, par exemple, se réunit régulièrement. Groupant surtout des ministres des Finances et des ministres du Commerce des différents pays, ce comité se réunit pour discuter de questions économiques et sociales. La dernière séance du comité a eu lieu en septembre à

Kuala Lumpur, la capitale de la Malaisie. Il y a continuellement des rencontres de représentants des pays du Commonwealth et des membres des divers gouvernements se réunissent souvent, quand le besoin s'en fait sentir.

Dernièrement, par exemple, lors de mon voyage à Londres pour assister à la réunion ministérielle de l'OTAN, j'ai quitté le Canada plus tôt que prévu de façon à pouvoir m'entretenir avec M. Stewart, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Bottomley, le secrétaire d'État pour les Affaires du Commonwealth, et M. Greenwood, qui a charge des affaires coloniales. J'ai rencontré M. Greenwood non parce que le Canada s'intéresse encore à la politique coloniale, mais parce que nous nous préoccupons des problèmes de la Guyane britannique, où le Canada a placé de nombreux capitaux. Il fallait que je discute absolument avec le secrétaire d'État aux colonies des problèmes qui résultent de la situation confuse et difficile qui prévaut dans ce petit pays des Caraïbes.

Il est plus facile, aux Nations Unies, d'avoir des consultations plus fréquentes et les représentants des pays du Commonwealth se réunissent pendant les sessions pour discuter surtout de questions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Cependant, quand les ministres des Affaires étrangères sont présents, on en profite souvent pour discuter de problèmes qui ne touchent pas directement le Commonwealth. Il ne faut pas oublier que même entre les sessions de l'Assemblée générale les ambassadeurs des divers pays indépendants membres du Commonwealth demeurent au siège des Nations Unies, ce qui permet des rencontres et des échanges de points de vue fréquents sur des questions d'intérêt vital pour le Commonwealth.

Notons en passant la présence aux Nations Unies de personnalités compétentes représentant les nouveaux pays du Commonwealth. Il n'est pas, je pense, de personne plus compétente aux Nations Unies que le chef Adebo, l'ambassadeur du Nigéria. Au siège des Nations Unies, tous reconnaissent, je pense, qu'il n'est pas là d'homme plus estimé ou plus au courant des problèmes des Nations Unies ou des problèmes plutôt complexes de notre monde que ce distingué ambassadeur.

On s'interroge depuis longtemps sur les moyens propres à renforcer le Commonwealth.

Il est difficile de définir le Commonwealth. Il n'est certainement pas facile d'identifier plusieurs caractéristiques communes. Le droit commun en est une, comme je le disais, mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas le seul système juridique en usage dans le Commonwealth. Sauf pour une partie des populations du Canada et de l'Île Maurice, la langue est peut-être le dénominateur commun le plus frappant, car le Commonwealth est essentiellement une association de peuples au moins partiellement anglophones. On parle l'anglais dans presque toutes les parties du Commonwealth.

Mais il y a plus. Il existe une indéfinissable communauté d'intérêts, qu'on sent aux Nations Unies et que j'ai certainement sentie lors de la conférence de deux semaines tenue l'an dernier dans l'édifice de l'Ouest. Ce fut à mon avis l'une des plus importantes conférences de l'histoire du Commonwealth. Alors que les pays totalitaires prêche la primauté de l'État, les pays du Commonwealth abordent les problèmes mondiaux dans un esprit semblable, pénétrés de l'importance de l'individu dans la société.

L'éducation est un autre terrain d'influence. Si nombreux sont les chefs d'État de ces pays du Commonwealth, et en particulier des plus nouveaux États membres, qui ont reçu leur formation académique en Grande-Bretagne ou du moins dans des maisons d'inspiration britannique, dans leur propre pays, qu'il en est résulté un ensemble de traditions qui ont aidé au développement de cette indéfinissable unité au sein de l'organisme.

Même les membres les plus radicaux (entre guillemets) du Commonwealth reconnaîtront, je pense, qu'il est important de préserver le Commonwealth

comme facteur de bien dans le monde. Tous les gouvernements, tous les pays du Commonwealth ne conçoivent pas de la même façon le Commonwealth ou ne justifient pas de la même façon son existence, mais tous reconnaîtraient en lui un élément indispensable de la vie mondiale, dont il faut absolument préserver l'intégrité et l'unité.

C'est dans cet esprit qu'on a proposé, lors de la dernière conférence des premiers ministres, la création d'un secrétariat du Commonwealth, qui pourrait réunir un grand nombre de renseignements sur des questions d'intérêt commun, dans le but de favoriser l'établissement de relations entre les pays du Commonwealth dans tous les domaines et d'aider à la préparation des rencontres de représentants des pays membres.

Je suis certain que depuis lors la plupart des gouvernements (c'est du moins ce que le Canada a fait) ont étudié avec soin cette proposition.

C'est un premier ministre d'Australie qui a d'abord proposé la création d'un secrétariat du Commonwealth, proposition qui fut sévèrement critiquée par le Canada à l'époque. Comme on considérait alors que la création d'un secrétariat du Commonwealth allait établir une forme de centralisation inconsistente avec l'évolution constitutionnelle des pays du Commonwealth, l'idée n'a pas fait long feu.

Il est curieux que, cette fois, ce soit l'Australie qui formule des objections à la création d'un secrétariat du Commonwealth. C'est peut-être un indice de la façon dont le Commonwealth a évolué. Il ne faudrait pas penser que la proposition actuelle est une réplique de la proposition antérieure, car en fait les deux propositions sont différentes. On veut coordonner à l'aide de ce secrétariat l'activité des divers organismes existants. Je crois que cette proposition, faite par quelques-uns des nouveaux pays d'Afrique, mérite considération et je pense qu'elle recevra l'appui de plusieurs pays lors de la prochaine conférence des premiers ministres.

Naturellement, cette proposition vise à souligner que le centre du Commonwealth n'est pas nécessairement à l'un des endroits traditionnels. Les pays du Commonwealth ne pourraient pas accepter qu'un ou que quelques-uns des pays membres cherchent à dominer l'organisme. Aucun des pays membres les plus anciens ne prétend qu'il devrait en être ainsi. On reconnaît de plus en plus que l'unité du Commonwealth exige une formule de participation, où tous les membres contribueraient selon leurs possibilités.

Je voudrais dire quelques mots de la conférence du Commonwealth sur l'éducation, dont j'ai parlé plus tôt. C'était la troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation. La première a eu lieu à Oxford, où notre délégation était dirigée par M. George Drew, alors haut-commissaire à Londres. La deuxième conférence a eu lieu à Delhi et la troisième, à Ottawa. La Conférence a créé mille bourses d'étude à l'intention des étudiants du Commonwealth et le Canada, naturellement, participe à ce programme. Notre contribution d'environ 1 million de dollars nous a permis d'accorder des bourses à 250 étudiants du Commonwealth.

Ce me semble le moyen le plus propre à préserver l'unité du Commonwealth et à rendre tous ses membres conscients de l'importance de l'organisme.

Mais l'éducation n'est pas le seul instrument utilisé pour assurer l'existence du Commonwealth. Il y a présentement au Canada 1,466 étudiants de divers pays du Commonwealth. Ils sont donc nombreux. Ils constituent une proportion assez importante des étrangers étudiant au Canada. On trouve présentement au Canada environ 12,000 étudiants des diverses parties du monde. Un grand nombre d'entre eux ont reçu de l'aide en vertu du programme de bourses du Commonwealth, du Plan de Colombo ou de programmes privés. Certains ont reçu des bourses d'autres organismes internationaux.

De plus, en vertu de notre programme d'aide à l'étranger, nous avons envoyé environ 250 professeurs ou instructeurs dans des pays du Commonwealth.

Naturellement, quelques-uns des autres pays les plus développés du Commonwealth, tels l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, envoient des professeurs dans divers pays du Commonwealth.

Tous ces facteurs contribuent à resserrer les liens qui unissent les pays membres du Commonwealth.

Naturellement, le Plan de Colombo contribue à renforcer le Commonwealth.

Les premiers signataires et les premiers bénéficiaires de ce plan ont été l'Inde, le Pakistan et Ceylan. Depuis lors, nous avons étendu les bienfaits du Plan de Colombo aux pays du Sud et du Sud-est de l'Asie. L'Indonésie, par exemple, continue à recevoir de l'aide sous une forme limitée: 40 Indonésiens étudient au Canada. Nous accordons aussi de l'aide, dans le domaine de la santé par exemple, à d'autres pays du Sud et du Sud-est de l'Asie, tels le Vietnam, le Laos et le Cambodge.

Naturellement, nous avons étendu la portée de notre programme d'aide à l'étranger aux pays du Commonwealth d'Afrique et des Caraïbes. Tout dernièrement, nous avons élaboré un programme d'aide à l'Afrique francophone. Ce programme n'a pas de relations directes avec nos programmes d'aide à l'intention du Commonwealth, mais il y est relié indirectement, car plusieurs des instituteurs envoyés dans quelques-uns de ces pays francophones d'Afrique proviennent de pays du Commonwealth.

Le Commonwealth a connu de grandes transformations. De plusieurs manières, la Grande-Bretagne a été le centre du Commonwealth et je suppose qu'elle le demeurera. Je ne voudrais pas qu'on mésinterprète mes paroles. Je ne fais que rapporter ce qui semble un fait, sans implications politiques et sans intentions politiques.

Parce que la Grande-Bretagne a été le centre du Commonwealth, parce qu'elle a dominé les mers, parce qu'elle a été la plus grande puissance militaire, les autres pays du Commonwealth n'ont jamais été appelés à participer à la défense d'autres parties du Commonwealth.

Naguère, il aurait certainement été très difficile de convaincre un gouvernement canadien de son devoir d'aider d'autres pays du Commonwealth à organiser en temps de paix des armées de défense. Mais notre monde a changé, à tel point que des pays qui devaient naguère assumer des obligations à caractère militaire ne sont parfois plus en mesure de le faire, non pas surtout pour des raisons économiques mais à cause des remous de l'opinion mondiale.

Prenons un exemple. Il y a environ quatre ans, nous avons commencé à aider des pays tels le Ghana et le Nigéria à organiser leurs armées. Tout État moderne doit posséder au moins les cadres d'une armée non seulement pour faire face aux menaces provenant de l'extérieur mais aussi pour assurer la paix à l'intérieur des frontières du pays. Nous avons aidé le Ghana et le Nigéria en ce domaine et nous avons commencé à accorder de l'aide à la Tanzanie, un pays d'environ 30 millions d'habitants dont le président, M. Nyerere, est certainement l'une des figures dominantes de l'Afrique.

Pourquoi accorder de l'aide à la Tanzanie? A la suite de la visite au Canada du président Nyerere à la fin de 1963, nous avons accepté d'envoyer en Tanzanie, qui était alors le Tanganyika, une mission militaire d'enquête. Après étude des conclusions de l'enquête, nous avons décidé de participer à l'entraînement de l'armée de ce pays. C'est ce que nous faisons depuis l'automne dernier.

Jusqu'à tout dernièrement, les aviateurs de Tanzanie devaient faire leur entraînement en Allemagne de l'Ouest, mais depuis que le gouvernement de Tanzanie a décidé d'accorder une certaine forme de reconnaissance diplomatique à l'Allemagne de l'Est, l'Allemagne de l'Ouest a retiré son offre d'aide à l'aviation tanzanienne. Enfin, le gouvernement tanzanien hésitait à accepter l'aide de certains autres pays, dont je préfère pour le moment ne pas donner le nom.

Après étude sérieuse de la situation, nous avons décidé d'accorder à la Tanzanie l'aide que devait lui accorder l'Allemagne de l'Ouest. Cependant, nous n'avons pas encore décidé de la forme particulière que prendra cette aide, car nous étudions présentement les recommandations de la mission, qui vient de revenir à Ottawa.

Je ne voudrais pas exagérer l'importance de cette aide. Il nous en coûtera environ 2 millions de dollars par année. L'aide que nous accordons présentement à l'armée du pays nous coûte environ 1 million de dollars par année, je pense. N'oublions pas que les communistes déploient une grande activité dans ce pays. La prétendue République populaire de Chine, qui a beaucoup d'influence dans certaines parties de la Tanzanie, accorde elle aussi de l'aide militaire à ce pays.

Le monde occidental doit tenir compte des agissements de certains pays communistes d'Europe et de la Chine en Tanzanie et ailleurs en Afrique. C'est d'abord parce que la Tanzanie fait partie du Commonwealth que nous lui accordons cette aide. C'est là la principale raison de notre geste; j'aimerais qu'on le sache en Tanzanie. De plus, si nous ne le faisons pas, il est très possible qu'un pays non occidental s'en chargerait.

Nous voyons là la nature de notre monde, du défi qu'il nous lance et des obligations nouvelles qu'il impose au Commonwealth, à certains de ses membres, tels le Canada, plutôt qu'à la Grande-Bretagne.

Nous accordons maintenant de l'aide à la Fédération de Malaisie, qui, comme vous le savez, doit faire face à une guerre de guérilla intense, menée par l'Indonésie. L'Australie y a envoyé un bataillon pour lutter contre les guérilleros indonésiens, La Nouvelle-Zélande y a également envoyé des hommes. Quand le chef du gouvernement de la Malaisie, le tunku Abdul Rahman, est venu au Canada il y a environ un an, nous avons discuté avec lui de la nature de l'aide qu'il espérait recevoir du Canada. Nous fournissons maintenant à ce pays des avions de transport et nous l'aidons à entraîner ses soldats.

C'est toute l'aide que la Malaisie nous a demandé de lui accorder, mais on voit là un indice de l'évolution du Commonwealth. Si nous avons accepté de faire partie de la Force des Nations Unies envoyée à Chypre, un pays du Commonwealth, ce n'est pas seulement, j'en suis certain, à cause des obligations que nous croyons nôtres en vertu de la charte des Nations Unies, mais aussi parce que ce pays fait partie du Commonwealth.

Voilà, monsieur le président, quelques remarques de portée générales sur le Commonwealth. Le gouvernement, je le répète, considère le Commonwealth comme un élément essentiel de sa politique étrangère. Le Commonwealth est un apport indispensable dans nos efforts pour diminuer la tension et pour assurer la paix dans le monde.

Au sein du Commonwealth, le Canada a l'occasion de servir la paix de plusieurs façons. Le Canada est un pays nord-américain en relations étroites avec les États-Unis et, par suite de notre appartenance à l'OTAN, nous conservons aussi des liens étroits avec plusieurs pays d'Europe et en particulier avec la France, l'une de nos mères parties. Ces relations avec la Grande-Bretagne et la France, avec les pays scandinaves, avec la Belgique, avec la Turquie et avec la Grèce nous ont permis d'exercer sur eux une certaine influence, renforcée par suite de notre appartenance au Commonwealth. Nos relations étroites, très étroites même, avec l'Inde, nos relations étroites avec le Pakistan et Ceylan et, depuis peu, avec quelques-uns des plus nouveaux États d'Afrique nous permettent à mon avis, et je ne veux rien exagérer, d'apporter une contribution plus fructueuse à la solution des problèmes mondiaux. C'est l'un des avantages indirects de notre appartenance au Commonwealth. Il ne faut pas hésiter, je pense, à prendre toutes les mesures qu'il est possible de prendre, de concert avec les autres membres du Commonwealth, pour

rapprocher les membres du Commonwealth. Tous les pays en profiteraient, sans que leur souveraineté ou leurs aspirations nationales en souffrent. Politiquement, le Commonwealth n'est pas un bloc monolithique. On y trouve des pays du bloc occidental, tels la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, mais aussi des pays tels que l'Inde. L'Inde est en relations étroites avec la Grande-Bretagne, nonobstant les événements du débat du siècle et des deux périodes d'après-guerre, mais elle conserve tout de même des liens étroits avec certains pays du monde communiste, avec l'Union soviétique par exemple.

Quand j'ai parlé de l'aide militaire, j'ai oublié de mentionner une chose: au moment de l'agression chinoise contre l'Inde, en dépit de l'amitié qui unissait MM. Nehru et Chou En Laï, le Canada a été, sous le dernier gouvernement, l'un des pays qui, avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont accordé de l'aide militaire à l'Inde.

Aujourd'hui président du Pakistan, le général Ayub, rencontre M. Chou En Laï, qui s'est arrêté à Karachi en route vers l'Afrique, pour discuter avec le président du Pakistan. Le Pakistan ne fait pas partie du monde communiste, mais sa situation géographique l'oblige à avoir des relations avec d'autres pays d'Asie. Il est évident que ces liens ont une grande influence sur le rôle que le Commonwealth et chacun de ses membres peuvent jouer dans le monde.

Lorsque le premier ministre du Canada se rendra à Londres le mois prochain, après le séjour d'une semaine que le premier ministre de l'Inde, M. Shastri, fera à Ottawa, il aura l'occasion de s'entretenir avec le président du Pakistan et d'autres dirigeants du Commonwealth. Ces entretiens auront certainement une grande influence sur l'évolution, lente mais sérieuse, je l'espère, du rôle que le Canada doit jouer dans la solution des grands problèmes mondiaux.

Même si de nos jours, au Canada, le Commonwealth n'est plus un sujet qui passionne l'opinion publique, je crois que les Canadiens se rendent compte en grand nombre, en beaucoup plus grand nombre que jadis, que le Commonwealth est une institution essentielle qu'il faut préserver, non seulement dans l'intérêt de ses membres, mais aussi pour le bien du monde.

Pour plusieurs d'entre nous, la Couronne continue à personnifier l'autorité, mais il est significatif que ce ne soit pas le cas dans plusieurs pays du Commonwealth. Cette distinction, qui ne porte aucunement atteinte à la communauté de pensée, constitue peut-être l'une des raisons pour lesquelles il est si difficile de définir le Commonwealth et en même temps l'une des raisons qui font tellement apprécier sa force dans le monde. C'est tout pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, vous reconnaîtrez tous, j'en suis certain, l'importance pour le Comité de cet exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui nous a donné un aperçu très complet de la situation actuelle du Commonwealth. Il nous a fourni un grand nombre de renseignements de base, qui nous seront d'un grand secours au cours de nos travaux.

Au nom de tous, monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu aujourd'hui nous faire cet exposé.

Lors d'une séance, il y a quelques jours, le comité directeur a choisi notre prochain témoin, M. H. O. Moran, chef du Bureau de l'aide à l'étranger, qui a accepté de comparaître devant le comité. J'espère que la prochaine séance aura lieu dès que le Sénat se réunira, le ou après le 22 juin.

L'hon. John J. CONNOLLY: Je sais qu'il se fait tard, monsieur le président. Les membres du comité veulent peut-être partir. Le ministre a peut-être des rendez-vous. Il est maintenant 5 heures 55.

Cependant, cet exposé a été à mon avis très intéressant et je suis certain que plusieurs sénateurs aimeraient pouvoir poser des questions au ministre. Peut-être monsieur le ministre pourrait-il nous dire s'il consentirait à revenir plus tard, lorsque les membres du comité auront eu l'occasion d'étudier le rap-

port de la séance, de façon à ce qu'on puisse discuter des questions qu'il a abordées.

L'hon. M. MARTIN: Je suis à votre service.

Le PRÉSIDENT: A ce propos, le ministre a déclaré au début de la séance qu'il répondrait à toutes les questions qu'on lui poserait. S'il n'était pas si tard, j'aurais annoncé la période des questions. Cependant, je sais qu'une autre séance débute présentement et que plusieurs veulent y assister. De plus, comme le disait l'honorable leader, il est maintenant 6 heures. Permettez-moi de souhaiter, au nom de tous, que le ministre puisse revenir plus tard, lorsque nous serons un peu plus avancés dans nos travaux.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Pourrais-je poser une brève question. Elle ne retardera pas le ministre, je pense.

Le PRÉSIDENT: Oui, sénateur O'Leary?

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): La Presse Canadienne publiait hier soir un communiqué, dont voici le premier paragraphe:

Le premier ministre Wilson a déclaré qu'il appuierait la création d'une Assemblée parlementaire du Commonwealth et d'une Cour d'appel du Commonwealth.

Voici ma question: a-t-on cherché, directement ou indirectement à connaître le point de vue du gouvernement canadien sur le sujet? Le premier ministre Wilson a déclaré qu'il favorisait la création d'une Assemblée parlementaire du Commonwealth et d'une Cour d'appel du Commonwealth.

L'hon. M. MARTIN: Lors de mon récent séjour à Londres, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec certains membres du gouvernement britannique. On ne nous a présenté aucune proposition officielle. Il y a eu des discussions à ce sujet (je parle en mon nom personnel) et la proposition relative à la création d'une Assemblée parlementaire du Commonwealth est le fruit de l'expérience britannique au Conseil de l'Europe à Strasbourg. En ce sens, j'aurais tendance à douter de la possibilité de créer une Assemblée du Commonwealth.

Le sénateur ROEBUCK: Bravo! Bravo!

L'hon. M. MARTIN: Pour ce qui est du tribunal de dernier ressort, je doute encore qu'il soit possible de donner suite à cette proposition. Nous avons maintenant au Canada un tribunal de dernier ressort, la Cour suprême du Canada. Je doute qu'une Cour d'appel du Commonwealth pourrait nous être de quelque profit, mais je ne veux pas me prononcer au nom des autres pays du Commonwealth. Cependant, on n'a pas officiellement cherché à connaître notre point de vue sur le sujet et le gouvernement n'a pas officiellement pris une décision en la matière. Ce sont mes premières réactions, sénateur O'Leary.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Merci beaucoup. Votre réponse me satisfait pleinement.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): On a parlé un peu plus tôt d'appels à une Cour du Commonwealth.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à ajourner? Merci beaucoup, monsieur Martin.

L'hon. M. MARTIN: Merci, monsieur le président.

Le Comité s'ajourne.





Troisième session de la vingt-sixième législature  
1965

**SÉNAT DU CANADA**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**RELATIONS EXTÉRIEURES**

---

*Président: l'honorable G. S. THORVALDSON*

*Vice-président: l'honorable L. M. GOUIN*

---

Fascicule 2

---

*Secondes délibérations de l'enquête sur la question des relations du Commonwealth, particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth.*

---

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 1965

---

TÉMOIN:

*Bureau de l'aide extérieure: H. O. Moran, Directeur général*

---

APPENDICE

A—Rapport sur les Programmes de l'aide extérieure du Canada

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1965

22645—1

COMITÉ PERMANENT  
DES  
RELATION EXTÉRIEURES

*Président:* L'honorable G. S. THORVALDSON

*Vice-président:* L'honorable L. M. GOUIN

les honorables sénateurs

Aseltine	Jodoin
Blois	Lambert
Boucher	Macdonald ( <i>Brantford</i> )
Cameron	McLean
Cook	O'Leary ( <i>Carleton</i> )
Crerar	Pouliot
Croll	Quart
Farris	Rattenbury
Fergusson	Roebuck
Flynn	Savoie
Fournier ( <i>De Lanaudière</i> )	Smith ( <i>Queens-Shelburne</i> )
Gouin	Taylor
Grosart	Thorvaldson
Haig	Vaillancourt
Hayden	Veniot
Hnatyshyn	Vien
Hugessen	Yuzyk—35
Inman	

Membres d'office: Les sénateurs Brooks et Connolly (*Ottawa-ouest*).

(Quorum 7)

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat en date du mardi 25 mai 1965.

«Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les ajournements du Sénat; et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Sénat,*  
J. F. MacNEILL.



## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 30 juin 1965.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit à 9 h. 30 du matin.

*Présents:* les honorables sénateurs Gouin (*vice-président*), Boucher, Croll, Fergusson, Grosart, Hnatyshyn, Inman, Pouliot, Quart et Yuzyk—10.

*Aussi présent:* R. J. Batt, secrétaire-légiste adjoint et chef de la division des comités.

Le Comité continue son enquête sur les relations au sein du Commonwealth.

Le témoin suivant est entendu:

*Bureau de l'aide extérieure:* M. H. O. Moran, directeur général.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Yuzyk, il est décidé de reproduire le document suivant sous forme d'appendice A à la suite du compte rendu de la séance:

A—Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

*Le secrétaire du Comité,*  
Dale M. Jarvis.



## SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 30 juin 1965.

Le Comité permanent des relations extérieures, auquel a été déférée la question des relations au sein du Commonwealth et plus particulièrement la position du Canada au sein du Commonwealth, se réunit à 9 h. 30 du matin sous la présidence du sénateur L.-M. Gouin, vice-président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant en nombre et la séance est ouverte.

Je désire tout d'abord vous donner lecture d'une lettre de notre président, le sénateur Thorvaldson, datée du 28 juin 1965:

Monsieur le sénateur,

Comme vous le savez sans doute, le Comité permanent des relations extérieures a été convoqué pour 9 h. 30 du matin mercredi.

Il me sera malheureusement impossible d'être à Ottawa cette semaine et j'espère donc que vous pourrez présider cette séance.

Il est entendu que M. H. O. Moran, responsable de l'aide extérieure au ministère des Affaires extérieures, parlera au Comité. . .

Tel était le programme que nous a présenté notre président à notre première séance le 3 juin, alors que nous avons entendu l'honorable Paul Martin, c'est-à-dire que la deuxième personne que nous entendrions serait notre distingué visiteur, M. H. O. Moran, chef du Bureau de l'aide extérieure au ministère des Affaires extérieures.

La meilleure chose à faire, si cela vous convient, est d'inviter M. Moran à faire un exposé général, après quoi vous pourrez lui poser toutes les questions que vous jugerez pertinentes ou intéressantes.

Nous avons aussi parmi nous M. E. Drake, qui est adjoint d'administration au Bureau de l'aide extérieure. Monsieur Moran, auriez-vous la bonté de commencer par nous donner une idée générale de l'aide extérieure accordée aux pays du Commonwealth?

**M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure:** Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne l'organisation, je dois faire observer que le Bureau de l'aide extérieure ne fait pas partie du ministère des Affaires extérieures. La confusion qui existe à ce sujet est due en partie à notre nom et en partie au fait que nous relevons du même ministre que le ministère des Affaires extérieures. De plus, j'appartiens moi-même à ce ministère, étant donné que j'ai été détaché par ce ministère et que j'y retournerai un jour.

On m'a demandé d'assumer temporairement ces fonctions quand le gouvernement a établi cet organisme central et y a confié toutes les formes d'aide bilatérale qui, auparavant, étaient dispersées entre beaucoup de ministères et d'organismes fédéraux à Ottawa.

M. Drake, qui m'accompagne ce matin, appartient aussi au ministère des Affaires extérieures.

Il existe une entente en vertu de laquelle les ministères les plus directement intéressés à l'aide, comme les ministères des Affaires extérieures, des Finances et du Commerce, délèguent des fonctionnaires auprès du Bureau de l'aide extérieure pour des périodes de deux ans afin de le seconder. M. Drake, qui a servi au Pakistan et qui a aussi fait un stage en Malaisie, est bien au courant des affaires du sud-est de l'Asie et il fait actuellement son stage de deux ans au Bureau de l'aide extérieure.

Hier matin, monsieur le président, j'ai eu le privilège de paraître au comité sénatorial des finances et, sachant que des sénateurs sont membres des deux comités, je ne voudrais pas gaspiller le temps des sénateurs ce matin en répétant la même information et en labourant de nouveau le même terrain. Si vous le désirez, je suis disposé à donner certaines explications générales au sujet du programme d'aide, mais je n'ai apporté aucun texte préparé. Il serait peut-être plus satisfaisant pour les sénateurs que j'essaie simplement de répondre à leurs questions, car je risquerais autrement de parler de choses qui leur sont déjà familières.

Le sénateur POULIOT: Je ne désire pas interrompre M. Moran, mais je l'ai entendu hier à l'autre comité et je n'ai que deux ou trois questions à lui poser. Le Canada accorde trois sortes d'aide à d'autres pays. En premier lieu, il y a l'aide à l'OTAN. Est-ce que vous vous en occupez?

M. MORAN: Non monsieur. Nous n'avons rien à voir à l'assistance militaire. Depuis nombre d'années, le gouvernement canadien prend toujours grand soin de séparer complètement l'activité militaire de l'activité relative à l'aide fournie pour le développement économique.

Le sénateur POULIOT: Je veux dire l'aide à la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et la Turquie.

M. MORAN: Cela relève du Programme d'aide mutuelle de l'OTAN et n'a aucun rapport avec le Bureau de l'aide extérieure, qui s'occupe uniquement de l'assistance économique fournie pour le développement des pays.

Le sénateur POULIOT: Qui s'en occupe?

M. MORAN: En partie le ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne les questions de pure politique; le ministère de la Défense nationale en ce qui concerne la fourniture de matériel et, naturellement, il y a des études interministérielles sur les questions de politique générale.

Le sénateur POULIOT: Cela ne dépend pas de vous?

M. MORAN: Non.

Le sénateur POULIOT: Quel est le nom du monsieur dont cela relève?

M. MORAN: Je crois que, pour obtenir des renseignements sur notre programme d'aide mutuelle, il est mieux de s'adresser au chef de la division de liaison de la défense au ministère des Affaires extérieures qui, je crois, est actuellement M. Arthur Menzies.

Le sénateur POULIOT: Le même nom que le premier ministre de...

M. MORAN: L'Australie, mais pas le même âge.

Le sénateur POULIOT: Je ne le connais pas suffisamment. Nous avons l'habitude d'accorder de l'aide aux Nations Unies. Est-ce que cela relève de votre bureau?

M. MORAN: L'aide aux Nations Unies s'accorde sous forme de contributions en argent. Cela veut simplement dire qu'on remet chaque année un chèque à un organisme quelconque des Nations Unies, au Fonds spécial des Nations Unies ou au Programme d'assistance technique des Nations Unies. Naturellement, les Nations Unies appliquent indépendamment leurs propres programmes, tout comme le Canada applique indépendamment ses programmes bilatéraux. Cela ne peut donc pas relever du Bureau de l'aide extérieure.

Le sénateur POULIOT: J'ai une autre question à poser et elle est hypothétique. Supposons que l'empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie ou le schah d'Iran vienne demander de l'aide, qui aurait la responsabilité de s'occuper de cette aide au ministère? C'est une question hypothétique. Qui, au ministère des Affaires extérieures, s'occupe de l'aide accordée à l'une quelconque des Nations Unies?

M. MORAN: Au palier officiel... Je ne devrais peut-être pas parler de cela, car, comme je l'ai expliqué, je ne suis pas membre du personnel du ministère des Affaires extérieures actuellement. J'ai été détaché par lui. D'après l'expérience que j'ai acquise dans ce ministère, je peux répondre à votre question en disant que c'est le fonctionnaire qui est principalement responsable du domaine dans lequel le visiteur désire obtenir de l'aide.

S'il s'agit d'aide militaire, j'ai dit que le fonctionnaire responsable était M. Menzies, chef de la division de liaison de la défense.

S'il s'agit d'aide économique, il faudrait s'adresser au Bureau de l'aide extérieure.

Le sénateur POULIOT: Qui le dirige?

M. MORAN: C'est moi en ce moment.

Le sénateur POULIOT: En ce moment vous êtes le chef de ce bureau et vous vous occupez de l'aide fournie aux pays du Commonwealth?

M. MORAN: Je m'occupe de l'aide fournie à tous les pays qui sont admis à recevoir de l'aide en vertu des différents programmes du Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT: Excusez-moi. Je ne veux pas vous empêcher de poser des questions, mais nous nous intéressons ici aux problèmes du Commonwealth. Naturellement, l'aide accordée aux pays qui ne sont pas membres du Commonwealth nous intéresse jusqu'à un certain point, mais nous nous occupons principalement du Commonwealth.

Le sénateur POULIOT: C'est ce que je vais tirer au clair. Je veux savoir si M. Moran s'occupe de l'aide aux Nations Unies aussi bien qu'aux pays du Commonwealth et je fais une distinction parce que beaucoup de pays du Commonwealth font partie des Nations Unies. Mais il y a une distinction très subtile entre les Nations Unies et les pays du Commonwealth. Certains états-membres des Nations Unies n'appartiennent pas au Commonwealth, tandis que tout le Commonwealth appartient aux Nations Unies, n'est-ce pas?

M. MORAN: Le Bureau de l'aide extérieure est responsable de l'application des divers programmes d'aide bilatérale du Canada et son aide va à un grand nombre de pays, non pas exclusivement aux pays du Commonwealth. L'an dernier, 63 pays ont reçu de l'aide du Canada en vertu de nos programmes d'aide. Je ne suis nullement responsable de ce que font les Nations Unies. C'est un organisme indépendant qui applique ses propres programmes selon les principes et les méthodes établis par les Nations Unies. Il accorde son aide avec des fonds souscrits par les états-membres, dont le Canada. Le Canada est l'un des pays qui contribuent le plus aux programmes des Nations Unies. Si vous consultez les rapports des organismes spécialisés, je crois que vous y verrez que le Canada occupe le troisième ou le quatrième rang parmi les nations contributrices. Le Fonds spécial des Nations Unies est un exemple. L'aide fournie en vertu de ce programme est du même genre que l'aide accordée par le Canada avec ses propres programmes bilatéraux, mais le Canada a quand même été au quatrième rang des souscripteurs du Fonds spécial au cours de ces années-là, alors que sa souscription était de \$2,500,000. L'an dernier, le Canada a porté sa souscription au Fonds spécial à \$5,000,000, le double du montant précédent. C'est de cette façon que le Canada contribue aux œuvres des Nations Unies, dont il n'essaie pas de diriger l'activité. Il n'est pas responsable de l'aide que les Nations Unies accordent, mais il verse des

souscriptions aux organismes des Nations Unies, qui exécutent leur propre travail de leur propre manière.

Le sénateur POULIOT: Est-ce que le montant de la souscription canadienne est fixé par les Nations Unies? Je vais m'exprimer plus clairement. Est-ce que les Nations Unies fixent le montant des cotisations du Canada?

M. MORAN: Il ne convient pas que j'essaie de répondre à ces questions. J'ai expliqué que je n'exerce aucune responsabilité dans le domaine sur lequel portent vos questions. Je ne donne des réponses qu'en m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise au cours des années précédentes au ministère des Affaires extérieures. Les Nations Unies ne fixent pas actuellement le montant des cotisations du gouvernement canadien, mais quant aux contributions pour le budget général, elles sont fondées sur un pourcentage qui, naturellement, doit être acceptable pour les pays souscripteurs. Ce pourcentage n'est qu'un guide pour les souscriptions aux organismes. Dans le cas du Canada, il est d'un peu plus de 3 p. 100 du budget régulier des Nations Unies.

Le sénateur POULIOT: Je crois comprendre qu'il y a un fonds directement administré par les Nations Unies et que les souscriptions à ce fonds sont fixées par les Nations Unies.

M. MORAN: Non, sénateur.

Le sénateur POULIOT: Elles ne sont pas fixées?

M. MORAN: Non.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, je crois qu'il n'est pas juste de demander à M. Moran de répondre à des questions dans ce domaine. D'ailleurs, au comité des finances hier, un représentant du ministère des Affaires extérieures était présent et nous a donné certaines des réponses.

Le sénateur FERGUSON: Monsieur le président, j'avais manifesté le désir de parler avant le sénateur Grosart. Cependant, je voudrais rappeler au président et à M. Moran que plusieurs comités siégeaient hier matin et qu'il y avait chevauchement entre les délibérations du comité des finances et celles de ce comité-ci, et aussi celles d'autres comités. Nous ne pouvions pas être présents partout, mais il se peut que M. Moran a vu que les principaux personnages présents ici étaient aussi présents à la séance d'hier. Cependant, mes collègues et moi nous n'avons pas pu y être et cette question nous intéresse beaucoup. Nous voudrions que M. Moran nous en dise plus au sujet de son propre service, après quoi nous pourrions poser des questions.

Le sénateur POULIOT: Vous avez parfaitement raison, monsieur Fergusson, et nous sommes parfaitement embrouillés par les réponses. Je sais maintenant qui refuse de répondre à mes questions. Je vous trouverai au Sénat. Je sais qui ne veut pas qu'il soit répondu aux questions.

Le sénateur FERGUSON: Je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit que vous aviez le droit de poser des questions, mais que nous avons le droit d'obtenir un exposé du témoin avant que des questions lui soient posées.

Le sénateur POULIOT: Vous avez parfaitement raison et nous avons droit à ce que le témoin réponde à nos questions.

Le sénateur FERGUSON: Je crois que vous êtes injuste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je regrette de ne pas vous avoir donné la parole plus tôt, monsieur Fergusson. C'est que je ne voulais pas interrompre le sénateur Pouliot. Mais je répète que nous nous intéressons seulement à l'aide fournie aux pays du Commonwealth. Il y a 21 pays qui appartiennent au Commonwealth et il y en a 115 qui appartiennent aux Nations Unies. Pour cette raison, il nous faut limiter la discussion à ce que je viens de dire.

Le sénateur **POULIOT**: Je veux que vous compreniez quelque chose. Je crois que les questions que je posais sont pertinentes. Mais je trouve toujours le sénateur Grosart dans mon chemin. C'est toujours la même chose quand je pose une question au sujet des affaires extérieures. C'était la même chose quand il m'a dit que la contribution du Canada à l'OTAN était du vieux matériel de guerre. Il est impossible d'obtenir la vérité ici parce qu'il y a toujours quelqu'un qui nous entrave. Je vais dire bonjour de la manière la plus amicale possible, et je vais dire bonjour à M. Moran. Je n'étais pas satisfait des réponses aux questions que j'ai posées au sujet du Commonwealth et des Nations Unies. Il n'y a rien de bon comme le franc parler. Je dis bonjour de la manière la plus amicale possible. Je trouve toujours le sénateur Grosart dans mon chemin. Nous avons une infinité d'ambassadeurs pour un aussi petit pays. Et je crois qu'il est important que nous obtenions l'information que nous demandons.

Le sénateur **FERGUSSON**: Je tiens à dire que je ne le cède pas au sénateur Grosart quand il s'agit de défendre les fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure.

Le sénateur **POULIOT**: Vous avez parfaitement raison, monsieur Fergusson, et je crois qu'en politique les opinions sont libres.

Le **VICE-PRÉSIDENT**: L'incident est clos et nous allons demander à M. Moran de continuer. Nous admettons tous, je crois, que les questions devraient porter seulement sur les pays qui font partie du Commonwealth. Je n'ai pas eu le temps de lire le témoignage rendu hier par M. Moran. Et même, je ne crois pas l'avoir trouvé au bureau de poste ce matin. Vous pourriez donc peut-être dire quelques mots seulement de votre témoignage d'hier en ce qui concerne les nations du Commonwealth. Je crois que ce sera la meilleure façon d'introduire le sujet.

**M. MORAN**: Oui, monsieur le président. Je croyais, comme je l'ai dit, que je me trouverais à abuser du temps des sénateurs en décrivant de nouveau les diverses formes d'aide s'ils avaient déjà entendu ou lu le témoignage rendu hier devant un autre comité et venaient l'entendre répéter ici. Cependant, je serai très heureux de le faire si les sénateurs le désirent.

Le sénateur **FERGUSSON**: Il s'écoulera des semaines, ou du moins des jours, avant que nous ne puissions lire ce témoignage.

**M. MORAN**: J'avais fait cette proposition dans votre intérêt. De plus, on ne m'avait pas prévenu que la séance de ce matin serait limitée au Commonwealth...

Le **VICE-PRÉSIDENT**: Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

**M. MORAN**: (...) car l'aide accordée par le Canada dépasse le Commonwealth. Je suis disposé à parler de n'importe quel aspect de la question, qu'il s'agisse de la forme de l'aide canadienne, de sa direction ou de renseignements quelconques que les sénateurs voudraient obtenir. Je m'efforcerai avec grand plaisir d'expliquer nos opérations.

Le **VICE-PRÉSIDENT**: Vous pourriez peut-être nous donner une idée du montant total donné aux pays du Commonwealth.

**M. MORAN**: L'an dernier, les crédits consacrés par le Canada à toutes les formes d'aide au développement économique se sont élevés à 226 millions de dollars.

Le sénateur **GROSART**: Monsieur le président, pourrais-je faire une proposition?

Le **VICE-PRÉSIDENT**: Oui monsieur le sénateur.

Le sénateur **GROSART**: M. Moran a préparé un excellent sommaire pour le comité des Communes et je crois qu'il en reste quelques exemplaires. En auriez-vous quelques exemplaires à nous passer? Je suis sûr que cela nous aiderait

beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Fergusson. M. Moran a traité toute la question à fond hier et j'ai lu une partie de son témoignage, mais je crois que c'est un témoignage d'une importance telle qu'il ne serait pas mauvais de le répéter, ou du moins de le résumer.

Le sénateur QUART: Puisque chacun y va de son mot, monsieur Moran, je vous demande à mon tour si vous ne vous êtes pas préparé à nous dire quelque chose ce matin sur un domaine particulier qui vous intéresse. Sans répéter tout votre témoignage d'hier, vous pourriez nous en donner un bref résumé et, si le temps le permet, nous pourrions vous poser des questions. Dans quelques semaines, nous aurons l'exposé fait hier. Je suis certain que vous êtes venu préparé à dire quelque chose.

M. MORAN: Je n'ai apporté aucun texte, monsieur le sénateur. On m'a demandé il y a quelque temps d'être présent à un moment quelconque au cours des délibérations du Comité pour répondre aux questions qu'on voudrait poser au sujet de l'aide, ce que je serais très heureux de faire. Le sénateur Thorvaldson a communiqué avec moi, il y a environ deux semaines je crois, pour me dire que ce serait probablement dans la matinée du 30 juin, ce qui m'a été confirmé hier par le secrétaire du Comité, qui m'a annoncé que le Comité se réunirait à 9 h. 30 ce matin.

Comme je l'ai dit, je serai très heureux de traiter n'importe quelle question si les sénateurs estiment que ce ne sera pas une perte de temps pour eux. Si vous désirez que je vous expose d'une façon générale ce que le Canada accomplit dans le domaine de l'aide, je serai très heureux de le faire.

Le sénateur FERGUSSON: Monsieur Moran, dans ma province du Nouveau-Brunswick, des gens m'ont dit qu'ils auraient aimé aller à l'étranger et qu'ils croyaient pouvoir être utiles, mais on leur a dit qu'ils n'avaient pas les qualifications nécessaires comme formation. Pourriez-vous nous dire quelle formation il faut avoir reçue pour pouvoir être affecté à un poste quelque part à l'étranger, et si les exigences sont parfois réduites? Si vous vouliez nous éclairer un peu là-dessus, ce serait utile. Peut-être que si j'avais lu ceci je le saurais.

M. MORAN: Non, ce n'est pas dans ce document, monsieur Fergusson. Quant aux professeurs et aux instituteurs, il leur faut un certificat; ils doivent avoir les diplômes requis.

Le sénateur FERGUSSON: Mais des instituteurs m'ont dit qu'ils n'avaient pas d'assez hautes qualifications.

M. MORAN: Dans le cas des conseillers techniques, il faut qu'ils aient les qualifications professionnelles nécessaires, plus une expérience pratique assez étendue, car la plupart de ces gens seront chargés de former d'autres spécialistes ou, dans certains cas, d'établir un service ou une institution. Naturellement, ce qui compte le plus c'est l'expérience pratique.

Dans le cas des instituteurs d'écoles secondaires, nous comptons beaucoup sur les ministères provinciaux de l'Éducation pour évaluer les qualifications des candidats. Chaque ministère de l'Éducation a établi, à notre demande, un conseil d'examen oral et, chaque année, toutes les candidatures reçues d'une province sont déférées par nous au ministère de l'Éducation de cette province, et celui-ci nous fait plus tard ses recommandations.

Les exigences sont reliées au poste à pourvoir. Par exemple, si on nous demande de désigner quelqu'un pour diriger un département de mathématiques, il est évident que les qualifications exigées d'un candidat seront plus élevées que celles exigées d'un simple professeur de mathématiques. On peut aussi nous demander de trouver une personne qui ait les aptitudes voulues pour être principal d'une école. Là encore, les qualifications et particulièrement l'expérience du candidat doivent être meilleures que s'il s'agit de choisir un membre du personnel enseignant.

En résumé, les qualifications exigées sont directement reliées aux responsabilités que le candidat choisi aura à porter une fois rendu à l'étranger.

Le sénateur FERGUSON: Avez-vous beaucoup plus de candidatures pour des postes à l'étranger qu'il n'y a de postes à pourvoir?

M. MORAN: Non, c'est l'inverse.

Le sénateur INMAN: Dans quels autres domaines y a-t-il des postes offerts à l'étranger?

M. MORAN: Comme conseillers?

Le sénateur INMAN: Oui. Je sais qu'il y a des médecins et des infirmières qui partent.

M. MORAN: Oui.

Le sénateur INMAN: Mais y en a-t-il d'autres?

M. MORAN: En ce qui concerne les instituteurs, je crois que les disciplines les plus fréquemment mentionnées dans les demandes de personnel sont les mathématiques, la physique, certaines des sciences appliquées et les langues. Et parmi les conseillers techniques, les domaines varient de l'agriculture à la zoologie en passant par tous les domaines intermédiaires, le génie, la biologie, la métallurgie, etc. Mais nous ne savons jamais d'un mois à l'autre ce qu'on nous demandera de fournir. Il arrive que quelqu'un vienne me voir et me dise: «J'ai un ami qui a offert ses services et qui n'a reçu aucune nomination. Il y a un an de cela et, pourtant, vous nous dites que vous cherchez du monde.» Cela est vrai, mais on peut ne pas nous avoir demandé une personne ayant les qualifications particulières de ce candidat.

De plus, il y a des domaines où le Canada n'a pas les spécialistes qu'on demande. L'agriculture tropicale est un bon exemple. Nous avons très peu de personnes au Canada qui ont de l'expérience en agriculture tropicale et, parce qu'elles sont rares, il est très difficile pour les organismes qui les emploient déjà de s'en passer. La médecine tropicale est un autre domaine où nos moyens de recrutement sont limités, soit pour la formation, soit pour des postes à l'étranger.

Le sénateur YUZYK: On ne s'attend pas sérieusement, n'est-ce pas, à ce que le Canada soit très actif dans des domaines comme l'agriculture tropicale.

M. MORAN: On ne s'y attend peut-être pas, mais je relie les besoins des pays sous-développés aux moyens que possède le Canada de les satisfaire. J'ai cité l'agriculture tropicale et la médecine tropicale comme étant parmi les domaines où les moyens d'aide du Canada sont limités.

Le sénateur YUZYK: Dans les cas semblables, le département ne prend aucun engagement?

M. MORAN: On ne nous demandera probablement pas d'en prendre.

Le sénateur CROLL: Hier, en étudiant le bill relatif à l'impôt sur le revenu, nous avons rencontré pour la première fois, je crois, un article prévoyant des abattements fiscaux pour les instituteurs et autres professionnels canadiens qui sont envoyés à l'étranger. Étant donné que vous envoyez des gens à l'étranger depuis des années, comment se fait-il qu'on n'ait rien fait jusqu'ici pour les faire bénéficier des avantages que vont leur donner les nouvelles lois sur l'impôt?

M. MORAN: Ils ont toujours joui de ces avantages, monsieur le sénateur, mais la formule n'avait jamais été régularisée. C'est au ministère du Revenu national qu'il appartiendrait en réalité de répondre à cette question. Mais je peux vous présenter notre côté de la médaille.

Jusqu'en 1960, très peu de Canadiens étaient envoyés à l'étranger sous les auspices du gouvernement. En 1960, je crois, il y en eut un total de 83. Mais l'importance attachée à l'aide éducative et technique a grandi et on a

commencé à recruter un plus grand nombre de Canadiens pour les envoyer à l'étranger, si bien que l'an dernier environ 545 ont été envoyés à l'étranger. Il n'y avait jamais eu jusque-là de formule fiscale uniforme pour ces gens. Dans certains cas, on les déclarait exemptés de l'impôt canadien sur le revenu s'ils avaient passé toute l'année à l'étranger. Dans d'autres cas, après leur retour au Canada, on les a considérés comme ayant toujours été domiciliés au Canada et ils ont été cotisés. Depuis deux ou trois ans, nous travaillions à obtenir un règlement uniforme qui s'appliquerait à toutes les personnes ayant passé un an ou deux à l'étranger et qui auraient été normalement exemptées de l'impôt canadien sur le revenu. Si ces gens recevaient un avis de cotisation, le montant de l'impôt était acquitté par le Bureau de l'aide extérieure, car on avait fixé les traitements sans prévoir qu'ils auraient à payer l'impôt sur le revenu pendant leur séjour à l'étranger.

Le bill qui a été présenté, par le ministère du Revenu national et non pas par nous, a véritablement pour objet, je crois, de régulariser cette pratique. Cependant, il n'apportera aucun changement dans la posture financière des instituteurs.

Le sénateur CROLL: Cela a été réglé à la demande du ministère des Affaires extérieures?

M. MORAN: Oui. Nous voulions régulariser la pratique courante. Certains échappaient à l'impôt sur le revenu et les autres, qui avaient été cotisés, nous disaient: «Nous avons signé un contrat disant que nous toucherions ce montant d'argent sans payer d'impôt sur le revenu». Nous étions bien obligés de payer l'impôt pour eux. Bien que ce bill ait été rédigé en d'autres lieux, je crois que cette difficulté se trouve maintenant aplanie et que tous seront sur le même pied à l'avenir.

Le sénateur GROSART: Le début de la séance nous a montré qu'il y avait beaucoup de confusion au sujet de l'aide. Je voudrais que le Comité entreprenne de réunir tous les chiffres des contributions que fournit le Canada à tous les aspects de la pacification à l'étranger.

Le mot «aide» en est venu, je pense, à revêtir un sens tout à fait technique. Je pense que M. Moran en conviendra. Par exemple, à la page 5 de ce document, intitulé «Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada», daté de juin 1965, vers le milieu de la page, nous trouvons le titre suivant: «Total de l'effort d'aide du Canada». Ce total de \$226,100,000 est la somme des montants de notre programme d'aide bilatérale, qui est dirigé par le bureau de M. Moran, plus deux subventions d'aide bilatérale, soit les deux derniers montants. Je crois qu'il est bien évident que, sortie de son contexte, l'expression «Total de l'effort d'aide du Canada» ne comprend pas tout l'argent que le Canada dépense à l'étranger pour donner une forme d'aide ou l'autre.

Nos dépenses en Asie et nos dépenses pour l'OTAN sont loin d'être toutes militaires, car nous fournissons des contributions considérables à l'infrastructure de l'OTAN. Je doute que notre mission au Vietnam puisse être considérée comme étant strictement militaire. Je ne m'occupe pas particulièrement de savoir si quelqu'un pourrait ou non la faire passer pour militaire.

La confusion qui a surgi et dont nous avons eu un exemple ce matin, je la crois due, sauf erreur, au fait que ces chiffres ne se trouvent rassemblés sur aucun document. J'ai maintes fois constaté en comité la confusion causée par cette carence.

Je veux faire observer au président et au sous-comité directeur qu'il serait peut-être fort utile de demander à quelqu'un, du Conseil du Trésor par exemple, de réunir ensemble tous ces chiffres. Je dis cela parce que le Canada est fréquemment l'objet de critiques injustes à ce sujet. Hier, M. Moran nous a donné une excellente réponse à ces critiques quand il a dit qu'en principe les pays en voie de développement devaient fournir 1 p. 100 de leur produit national

brut et que la contribution du Canada était établie à 0.4. Je crois que la moyenne de tous les pays contributeurs est de 0.7. On répète ces chiffres pour démontrer que le Canada tire de l'arrière.

On a dit ce matin que je me portais à la défense du Bureau de l'aide extérieure. Je crois que son activité n'a pas besoin d'être défendue, mais le Bureau a peut-être besoin de défense contre certaines de ces méprises et de ces erreurs. Si j'ai acquis la réputation d'être un défenseur des programmes d'aide extérieure du Canada, j'en suis fier. J'ai entendu critiquer les montants. J'ai immédiatement enquêté sur certaines de ces critiques. Je suis convaincu que cette aide est l'une des plus belles choses que le Canada fait dans le monde aujourd'hui, sinon la plus belle.

Je sais que ces méprises existent et je fais cette proposition parce que je pense qu'il serait utile de rassembler tous ces chiffres, afin de donner le total, le montant total de ce que nous contribuons pour rendre le monde meilleur.

En second lieu, je voudrais proposer que ce rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada soit publié par le Bureau de l'aide extérieure. J'ai moi-même recueilli des renseignements au cours des années pour mes propres besoins. Je les ai recueillis dans les rapports précédents de M. Moran, dans des discours de M. Martin et dans des discours de M. Sharp où se trouve exposée notre philosophie touchant l'aide. Je propose que ces textes soient rassemblés, publiés et qu'on leur donne une grande diffusion. Je propose aussi que le Comité fasse sienne cette idée si cela peut aider le Bureau de l'aide extérieure à obtenir l'argent et à en convaincre d'autres que cela devrait être fait.

D'autres nations le font. Il y a de très belles brochures publiées par d'autres nations contributrices. Je crois que le Royaume-Uni, en particulier, fait une propagande extraordinaire à son propre programme d'aide extérieure. Je livre cette idée au Comité pour ce qu'elle vaut.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je remercie le sénateur Grosart de ses remarques, qui sont très intéressantes. Je crois qu'il y en a peut-être d'autres qui suivront. Tout d'abord, nous devrions essayer d'obtenir ce que j'appellerai le total réel de notre aide extérieure, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, ou même de l'aide militaire. Il nous faut le total de tout et il semble que le sénateur Grosart a bien raison de dire que nous pourrions probablement obtenir cette information du Conseil du Trésor. Chaque ministère n'est officiellement au courant que de ses propres dépenses.

Je crois qu'à ce stade de la session, le mieux à faire pour moi serait de discuter la question avec notre président, le sénateur Thorvaldson. Je n'anticipe aucune objection de sa part—au contraire—mais je voudrais m'entendre avec lui sur le meilleur moyen d'obtenir l'information.

Le deuxième point concerne la publication de ce mémoire, que je n'ai pas reçu et qui est certainement une mine d'information. Là encore, je voudrais en parler avec notre président afin que nous puissions revenir prochainement au Comité et proposer des moyens à prendre pour essayer d'obtenir du gouvernement l'impression de ce rapport sur l'aide extérieure et pour y donner la plus grande diffusion possible. Merci beaucoup, monsieur Grosart.

Le sénateur CROLL: Je suis toujours impressionné, monsieur Moran, par les chiffres montrant que la France fait beaucoup plus que tout autre pays du monde dans le domaine de l'aide extérieure. Cela trouble toujours un peu ma conscience de Canadien, et cela n'est pas flatteur pour des pays comme les États-Unis et la Russie. Que font-ils? Est-ce qu'ils dépensent vraiment autant d'argent, ou est-ce un pourcentage ou bien est-ce parce qu'ils font si bien que d'autres ne peuvent les égaler?

M. MORAN: Monsieur le sénateur, un des pires problèmes auxquels on se heurte dans tout ce domaine de l'aide comparative, c'est l'absence de toute dé-

finition acceptée de ce en quoi consiste réellement l'aide, comme je l'ai mentionné hier. Cela dépend de deux choses, d'une part les chiffres qu'un pays présente lui-même et ce qu'il y fait entrer et, d'autre part, la façon dont les corps internationaux, comme le Comité de l'aide au développement, reçoivent les chiffres présentés.

Le Comité de l'aide au développement dit que tout prêt d'une durée supérieure à cinq ans peut être considéré comme de l'aide. Il a aussi accepté comme étant de l'aide le soutien budgétaire que certains pays accordent aux territoires qui dépendent d'eux. Les pays qui, comme la Grande-Bretagne et la France, ont de grandes responsabilités à l'égard de territoires dépendant d'eux déboursent de fortes sommes en frais d'administration, ce qui est une forme d'aide. Mais les chiffres déclarés au Comité de l'aide au développement, par exemple, ne sont accompagnés d'aucune décomposition permettant d'identifier chacun des genres de dépenses qu'ils comprennent.

Par exemple, on a fait observer que certains pays—et cela n'est pas une critique particulière mais générale—qui ont des fonctionnaires en permanence outre-mer font entrer dans leurs programmes d'aide les traitements et les dépenses que ces postes comportent.

L'une des choses que j'essaie toujours de faire comprendre aux Canadiens, quand ils s'inquiètent trop de l'ampleur de leur programme d'aide, c'est qu'ils ne doivent pas oublier les facteurs de qualité, qui sont terriblement importants. Le Canada accorde son aide à des conditions plus généreuses que ne le fait aucune autre nation donatrice. Il y a trois ans, le Canada accordait toute son aide sous forme de subventions qui n'exigeaient ni paiement d'intérêt, ni remboursement de capital. Songez, par exemple, dans quel pétrin se trouverait aujourd'hui l'Inde, un pays dont tout le monde s'inquiète à cause du fardeau que le service de sa dette lui fait porter, si les subventions qu'elle a reçues du Canada et qui forment un total de plus de 235 millions de dollars, avaient été des prêts. L'Inde serait maintenant dans l'obligation de rembourser ce capital. Les dettes que porte actuellement l'Inde ne lui ont pas été imposées par le Canada. Le nouveau programme de prêts que le Canada a institué l'an dernier prévoit des périodes de remboursement allant jusqu'à 50 ans, une période de grâce de dix ans et aucun intérêt. Jusqu'à la semaine dernière, seule l'Association internationale pour le développement en faisant autant.

La semaine dernière, le gouvernement britannique a annoncé qu'il lancerait un programme de prêts à des conditions identiques au cours de la présente année financière. La générosité des conditions auxquelles le Canada accorde son aide est donc à retenir.

Autre chose à retenir, c'est la nature de l'aide canadienne. Il y a environ quatre ans, l'Inde et le Pakistan avaient atteint une phase de leur développement qui rendait impérieux pour eux de recevoir de l'aide en nature, soit des pièces de rechange et des matières premières pour alimenter une base industrielle. Ils se sont adressés aux états-membres du consortium de la Banque mondiale et la Banque mondiale, soutenant leur demande, a demandé aux nations donatrices de viser à ce qu'au moins 40 p. 100 de leur programme d'aide prit la forme de marchandises. Pour notre part, nous avons fourni du nickel, de l'aluminium, des engrais chimiques et d'autres contributions en nature.

Il y a deux pays qui ont consenti immédiatement: le premier a été les États-Unis et le deuxième, le Canada. Au cours des quatre dernières années, pour satisfaire ce besoin capital, le Canada a fourni en nature une part croissante de son aide à ces deux pays et, l'an dernier, la part donnée en nature dépassait 60 p. 100 de notre programme.

Certaines autres nations ont dit que leur aide devait revêtir la forme de projets, et je me souviens que le représentant de l'Inde, à une séance du consortium, a fait observer que cette insistance de leur part à n'aider qu'à l'exé-

cution de projets obligeait son pays à dépenser des capitaux en capacité additionnelle de production avant d'être capable d'utiliser pleinement la capacité existante. C'est là une deuxième chose à retenir quand on parle de l'efficacité du programme d'aide du Canada. Tous les pays avancés pourraient donner 1 p. 100 de leur produit national brut sans satisfaire efficacement les besoins urgents des pays en voie de développement parce qu'ils ne fourniraient pas la sorte d'aide dont ceux-ci ont un besoin si capital.

Le sénateur CROLL: Monsieur Moran, on ne partage peut-être pas mon opinion autour de la table, mais je crois que les Canadiens n'ont pas la conscience tranquille, eux qui vivent dans une société riche et prospère, et considèrent que nous pourrions faire encore plus. Ils ont l'impression, je pense, que nous nous préoccupons de l'Inde et du Pakistan, mais pas autant des Antilles et que cette partie du monde est négligée par nous. Je parle de l'homme de la rue. J'ignore jusqu'à quel point il est renseigné; il l'est probablement autant que moi, sauf que je connais peut-être plus les gens qui dirigent ce pays là-bas et que j'ai confiance en eux. Cependant, ils estiment que nous n'en faisons pas assez. Les gens visitent les Antilles en touristes et se demandent pourquoi nous ne faisons pas quelque chose pour ces îles. C'est ainsi que les gens jugent les choses. Naturellement, ils ne sont pas juges de la qualité. Je suis loin de vous conseiller de réduire votre qualité, mais telle est en général l'impression que les gens m'ont donnée.

M. MORAN: Quant à la première partie de votre question, monsieur le sénateur, j'ai vécu environ huit ans et demi dans les pays en voie de développement du Moyen-Orient et du sud-est de l'Asie et leurs besoins sont tels que les mots me manquent pour les décrire aux Canadiens. Dans notre pays, nous ne pouvons nous faire aucune idée de ce que représente en réalité un revenu annuel de \$60 par tête.

Au Pakistan, j'avais le cœur serré quand je voyais l'homme qui travaillait dans le jardin. Il était payé \$14 par mois, ce qui faisait de lui un employé si bien payé que je me sentais mal à l'aise vis-à-vis les autres employés de la région. C'était un salaire énorme que je lui versais. Avec \$14 par mois, il entretenait une maison et faisait vivre une femme ainsi que quatre enfants qu'il s'efforçait de nourrir et de faire instruire. Nous n'avons donc aucune idée de la misère qui règne là-bas.

Je n'oserai pas prétendre un instant que les pays occidentaux, le Canada compris, accordent une aide qui soit suffisante quand on la compare à l'immensité des besoins, mais je me suis efforcé de mettre en perspective le point de vue du Canada à ce sujet. Je dis qu'il ne faut pas se soucier uniquement de la quantité, qui est importante, mais qu'il faut songer aussi à la qualité de l'aide canadienne, à la générosité de nos conditions et au genre d'aide que nous accordons à ces pays. Ce sont des facteurs qui compensent en partie ce que certains peuvent considérer comme un effort financier insuffisant.

Quant à la deuxième partie de votre question, les Antilles sont très importantes pour les Canadiens d'un bout à l'autre de notre pays, car c'est une région qui offre pour eux un intérêt très direct, non seulement pour les gens des Maritimes, comme on le dit parfois, mais pour tous les Canadiens. Cet intérêt grandit à cause du nombre croissant de touristes et d'hommes d'affaires canadiens qui visitent cette région tous les hivers et qui reviennent, non seulement comme ambassadeurs, mais aussi comme avocats des îles qu'ils ont visitées. Un jour le mois dernier, j'ai reçu dans mon bureau trois Canadiens qui avaient visité chacun une île différente dans les îles du Vent et dans les îles Sous-le-Vent. A l'homme qui préconisait de l'aide pour l'île «A», j'ai dit que nous avions aussi reçu des demandes en faveur de l'île «B», mais il m'a répondu que nous ne devons rien donner à l'île «B». Le troisième visiteur était d'avis que seule

l'île «C» valait la peine d'être aidée. C'est là un bon signe. Chacun d'eux avait été impressionné par le potentiel de l'île qu'il venait de visiter.

Je suppose qu'après la Grande-Bretagne, qui a des responsabilités constitutionnelles dans la petite fédération, le Canada a été le premier pays à appliquer aux Antilles son propre programme d'aide bilatérale. En 1958-59, nous avons institué un programme quinquennal de 10 millions de dollars. A l'expiration de cette période, le gouvernement décida de continuer d'aider les îles au même rythme annuel moyen, environ 2 millions de dollars. L'an dernier, le montant de l'aide a été multiplié par cinq, et porté à 10 millions de dollars.

Je constate qu'il y a des divergences d'opinions parmi les Canadiens, ce qui est l'une des difficultés que présente l'application d'un programme d'aide. Nous aimons à connaître les vues du public canadien, car en somme c'est son argent que nous dépensons, mais il semble impossible de mettre tout le monde d'accord sur l'objectif d'un programme d'aide et sur la région où l'aide doit porter. Dans le cas des Antilles, mon courrier est à peu près également divisé entre deux écoles. Il y a ceux qui disent que la Trinité et la Jamaïque sont si près de décoller que nous devrions oublier les petites îles pour le moment, en leur disant que nous nous occuperons d'elles plus tard, et concentrer nos efforts sur la Trinité et la Jamaïque jusqu'à ce qu'elles soient bel et bien lancées. Les autres Canadiens nous disent que la Trinité et la Jamaïque sont tellement plus avancées que les petites îles que nous devrions oublier ces deux-là et concentrer toute notre aide sur les petites îles jusqu'à ce que celles-ci soient plus avancées. Chaque groupe adhère fortement à ses opinions et est absolument convaincu.

Le sénateur CROLL: Et, naturellement, les deux côtés soutiennent que vous devriez en faire encore plus.

M. MORAN: Oui, mais en concentrant nos efforts dans une région particulière des Antilles nous pouvons souvent obtenir plus de résultats. Il y en a qui, sans préconiser plus d'aide, prétendent que les dépenses actuelles devraient être appliquées ailleurs. Du point de vue administratif, ce qui n'est pas nécessairement le facteur déterminant, il devrait être plus facile d'appliquer un programme dans la Trinité et dans la Jamaïque que dans les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. Tout d'abord, elles sont indépendantes; ce sont des pays avec lesquels on peut négocier directement et, en outre, elles sont un peu plus avancées économiquement et ont donc une plus grande capacité d'absorption. Les petites îles, étant sous la tutelle de Londres, doivent en recevoir l'autorisation avant de pouvoir participer à toute initiative pouvant entraîner une dépense. Cela est naturel, car la Grande-Bretagne est responsable du budget et de l'administration de ces îles. Quant au coût, le Canada et les autres nations donatrices ont l'habitude d'acquitter la totalité des dépenses en devises étrangères, tandis que le pays aidé se charge des dépenses locales. Mais là encore les petites îles doivent obtenir de la Grande-Bretagne la permission de conclure une entente semblable. Le quai de Saint-Vincent, que vous avez dû voir quand vous avez visité l'île l'an dernier, a été construit par le Canada et a coûté un million de dollars. La main-d'œuvre locale et les matériaux locaux ont coûté environ \$300,000. Saint-Vincent a obtenu l'argent en contractant un emprunt sur le marché financier de Londres, mais il a dû le faire garantir par le gouvernement britannique. Il y a donc des difficultés administratives de ce genre qui rendent moins facile de négocier, moins facile d'exécuter un projet dans les îles du Vent et Sous-le-Vent que dans les îles de la Trinité et de la Jamaïque.

Quant à nous, je dois dire que nous serions très heureux que les gens nous fassent part de leurs vues sur l'orientation à donner aux efforts du Canada, car nous avons la responsabilité de faire des recommandations et il est utile de sentir que nous représentons les vues du public canadien.

Le sénateur GROSART: N'est-il pas vrai qu'il y a là une séquence historique, que si nos engagements sont si forts en Inde et au Pakistan c'est parce que ce

sont les deux premières nations sous-développées du Commonwealth à devenir indépendantes et que de même, dans les Antilles, nos engagements sont plus considérables dans la Trinité, la Jamaïque et Tobago que dans les autres îles parce que ces îles sont des nations du Commonwealth qui sont indépendantes?

M. MORAN: C'est une raison, mais je crois qu'il y a d'autres raisons. Une raison, comme vous dites, c'est que le sud-est de l'Asie a été la première région où se soient déployés des efforts coordonnés d'aide à l'échelle internationale. Le Commonwealth a pris l'initiative; les pays avancés du Commonwealth se sont groupés et ont décidé ce qu'ils pouvaient faire pour raffermir les économies de pays comme l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie. C'est ce qui a donné naissance aux programmes d'aide dans d'autres parties du monde. Le Plan de Colombo a été institué en 1951 et, pendant les huit années qui ont suivi, a été le seul programme d'aide bilatérale du Canada. Les autres programmes sont d'origine plus récente.

Une deuxième raison se trouve dans les besoins respectifs des deux régions. L'Inde a un revenu annuel de \$65 par tête, tandis que dans les pays comme la Trinité et la Jamaïque le revenu est d'environ \$260 par tête. La Trinité et la Jamaïque admettent elles-mêmes qu'elles n'ont pas besoin d'être aidées à des conditions aussi douces que beaucoup des pays excessivement pauvres de l'Asie. La Trinité et la Jamaïque ont besoin d'une aide plus généreuse que les conditions commerciales ordinaires, bien sûr, mais l'Inde et le Pakistan ne sont pas en mesure aujourd'hui de s'engager à faire des remboursements considérables.

La population est une autre considération. A eux seuls, l'Inde et le Pakistan ont une plus grande population que l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Europe occidentale et les Antilles réunies. Songez que les Antilles ont des populations d'au plus 600,000 ou 800,000, tandis que la population de l'Inde grandit au rythme d'un peu plus de 11 millions par année. Cela veut dire que, dans l'Inde, il y a 11 millions de personnes de plus chaque année à nourrir, à vêtir et à loger. Ce sont là quelques-unes des autres raisons qui, à mon avis, expliquent pourquoi les montants accordés à des pays comme l'Inde et le Pakistan sont plus élevés que ceux accordés aux Antilles.

Le sénateur GROSART: Est-ce que presque toute l'aide de la France va aux anciennes dépendances françaises et est-ce que la France s'acquitte en réalité d'obligations morales sinon financières accumulées au cours des années?

M. MORAN: L'aide canadienne est dirigée vers deux zones principales. Une de ces zones comprend les pays du Commonwealth.

Tous les pays du Commonwealth en voie de développement sont admis à recevoir de l'aide du Canada et, à cause du caractère bilingue et biculturel de notre pays, nous sommes bien placés pour aider les pays de langue française, comme nous le faisons avec un programme pour les États français de l'Afrique et aussi pour les pays de langue française du sud-est de l'Asie, Vietnam, Laos et Cambodge. Dans l'expansion du programme décidée l'an dernier, c'est l'Afrique française qui a bénéficié de la plus forte augmentation proportionnelle, la subvention ayant été portée de \$300,000 à \$4,000,000, soit 13 fois plus.

Le sénateur GROSART: Je crois que ma question n'était pas assez claire. Je parlais de l'aide donnée par la France et j'ai demandé s'il n'était pas vrai que la plupart de son aide allait à ses anciennes dépendances et qu'elle s'acquittait ainsi d'une obligation historique. Elle se trouve en réalité à rembourser dans une certaine mesure l'argent qu'elle a sorti de là au cours des années.

M. MORAN: Cela est vrai quant aux endroits où va son aide, mais la France étend maintenant son aide à d'autres parties du monde. Par exemple, elle est entrée dans les consortiums de la Banque mondiale pour l'Inde et le Pakistan. Mais il est vrai que la plus grande partie de son aide au développement va, et je pense que cela se comprend, à ses dépendances et à ses anciennes dépendances en Afrique.

Le sénateur FERGUSON: Dans certains cas, les organismes des Nations Unies exigent des pays aidés par eux qu'ils fournissent eux-mêmes au moins autant que les montants reçus. D'après ce que vous avez dit, c'est une condition que ne pose pas notre Bureau de l'aide extérieure.

M. MORAN: Nous n'exigeons pas une part égale. Autrement dit, nous ne disons pas aux pays que nous aidons que nous fournirons un dollar pour chaque dollar qu'ils dépenseront eux-mêmes.

Le sénateur FERGUSON: Je le sais, mais c'est ce que font plusieurs organismes des Nations Unies.

M. MORAN: Nous arrivons peut-être au même résultat par un chemin différent. Quand nous entreprenons d'exécuter un projet, nous acquittons toutes les dépenses exigeant des devises étrangères et, de leur côté, les pays aidés assument certaines responsabilités. A la page 28 de ce livre, vous verrez quelle a été la contribution canadienne et celle du gouvernement local dans un certain nombre de cas. En additionnant ces deux colonnes, comme on l'a fait l'an dernier, vous verrez que les totaux sont sensiblement égaux. Les proportions varient, par exemple, le relevé géologique dans l'Inde va coûter beaucoup plus en devises locales qu'en dollars. L'aménagement hydroélectrique d'Idikki offre peut-être un meilleur exemple. D'autre part, la cartographie et le relevé géophysique aérien dans la Nigeria sont à peu près entièrement défrayés en devises étrangères et n'absorbent que fort peu de frais locaux. Nous préférons ce système à celui des Nations Unies parce qu'il ne pratique aucune ponction sur les ressources en devises étrangères des pays que nous aidons. Si nous insistions pour appliquer une formule à parts égales, nous les forcerions peut-être à utiliser des devises étrangères, tandis que notre formule ne fait dépenser que des devises locales.

Le sénateur FERGUSON: Les pays aidés ne sont pas toujours tenus de fournir autant d'argent. Ils fournissent ce qu'ils peuvent obtenir chez eux sans nécessairement dépenser des devises étrangères. Vous avez mentionné un quai qui a coûté un million de dollars au Canada et \$300,000 au pays intéressé; c'est une forte différence à mon avis.

M. MORAN: C'est là un exemple de la répartition du coût en devises étrangères et en devises locales. Si nous avions procédé à parts égales, nous aurions obligé Saint-Vincent à dépenser environ 200,000 dollars canadiens que Saint-Vincent n'avait pas. Nous demandons aux gouvernements locaux de payer la main d'œuvre locale et les matériaux locaux et peut-être aussi les frais de séjour du personnel canadien, ou encore les déplacements des Canadiens sur les lieux. S'il s'agit de travaux de construction, par exemple, ils fournissent habituellement des véhicules pour les déplacements du personnel.

Le sénateur FERGUSON: Je ne critique pas. Je demandais simplement un éclaircissement.

Le sénateur QUART: Le Canada fournit-il de l'aide à la Martinique?

M. MORAN: Je ne le crois pas, à moins qu'il y ait eu un peu d'aide technique l'an dernier. Je doute qu'il y ait eu des étudiants. Non, aucun.

Le sénateur CROLL: La France peut s'en occuper.

Le sénateur QUART: Mais elle ne le fait pas. Je suis intriguée.

Le sénateur GROSART: Et Saint-Pierre et Miquelon?

Le sénateur QUART: La contrebande les occupe!

M. MORAN: Si le Canada n'a pas accordé d'aide l'an dernier à l'île Maurice, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il était incapable de le faire. Avec ce programme, nous répondons aux demandes qui nous viennent des pays admissibles et l'île Maurice peut ne pas avoir choisi le Canada pour ses besoins. En outre, quand nous pénétrons dans une nouvelle région, il faut un peu de

temps avant que le programme ne soit mis en route. M. Martin l'a mentionné hier après-midi au comité de la Chambre des communes; il a dit qu'il fallait du temps avant qu'un pays étranger se familiarise avec les capacités du Canada et avant que nous n'apprenions nous-mêmes à connaître ses besoins les plus urgents. L'an dernier, c'était la première fois que le Canada déployait un effort important dans cette partie du monde.

Le sénateur QUART: Je ne formule aucune critique, mais c'est un endroit si pauvre comparé à la Trinité et à Tobago.

Le sénateur FERGUSON: Monsieur le président, étant donné que le Sénat se réunit à 11 heures ce matin et que nous avons beaucoup d'informations, il conviendrait peut-être que je propose l'ajournement du Comité.

Le sénateur QUART: Pourrais-je poser une question?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui sénateur.

Le sénateur QUART: C'est au sujet du programme de bourses d'études du Commonwealth. J'ai justement reçu une demande d'étudiants de la ville de Québec. Où est-ce que les étudiants doivent adresser leur demande? Je sais qu'il y en a qui ont fait leur demande en septembre dernier et qui s'en vont en Angleterre. Je pense qu'ils se sont adressés aux Affaires extérieures, mais ce sont des étudiants qui sont en première ou deuxième année à l'université et ils ne partent que pour les vacances. De qui cela relève-t-il?

M. MORAN: Excusez-moi, sénateur. Pour rectifier le compte rendu, il me faut dire que M. Drake vient de m'apprendre que le pays que vous avez mentionné est la Martinique. Je parlais de l'île Maurice. La Martinique n'aurait pas droit à l'aide canadienne. Je m'excuse. Je parlais de l'île Maurice au lieu de la Martinique.

Nous n'avons rien à faire, madame Quart, avec les étudiants canadiens qui vont outre-mer. Nous nous occupons uniquement des Canadiens qui sont envoyés à l'étranger pour travailler dans des pays en voie de développement, ou des étudiants et des apprentis qui viennent de pays en voie de développement pour se former au Canada.

Il y a plusieurs moyens pour les étudiants d'obtenir des bourses pour aller étudier à l'étranger. Il y a en particulier le programme de bourses d'études du Commonwealth. Il y a d'autres bourses qui s'accordent par l'entremise des universités, mais non par notre entremise.

Le sénateur QUART: Il ne s'en accorde pas par l'entremise des Affaires extérieures?

M. MORAN: Peut-être par l'entremise des Affaires extérieures...

Le sénateur QUART: Je ne veux pas vous embarrasser.

M. MORAN: Peut-être par l'entremise des Affaires extérieures. Je ne saurais vous répondre. La division de l'information des Affaires extérieures pourrait peut-être vous renseigner.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons quelque chose des Affaires extérieures.

Avant de remercier M. Moran, je voudrais proposer au Comité que nous reproduisions à la suite du compte rendu de la présente séance le document que j'appelle le rapport bleu des programmes d'aide extérieure du Canada.

M. MORAN: Il y a deux choses. Ce rapport est préparé chaque année et, dans le passé, nous l'adressions à toute personne qui le demandait. Nous le ferons encore cette année. L'autre considération, c'est que le comité où j'ai témoigné hier a l'intention, je crois, de l'ajouter en appendice à son propre compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, est-il entendu, sous réserve que le sénateur Thorvaldson, président du Comité, approuve, que ce document intitulé «Rapport sur le programme d'aide extérieure du Canada» soit reproduit sous forme d'appendice à la suite du compte rendu de la présente séance?

Des voix: Approuvé.

(Voir l'appendice «A».)

Le VICE-PRÉSIDENT: Il ne me reste plus qu'à vous remercier, monsieur Moran, et je regrette de n'avoir que quelques secondes pour le faire. Votre témoignage a été très intéressant. Vous avez répondu à toutes les questions auxquelles il vous était possible de répondre et nous apprécions beaucoup votre coopération. Il nous arrivera peut-être d'avoir encore recours à vous plus tard.

Merci beaucoup, monsieur Moran, et merci, monsieur Drake.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE A

**RAPPORT SUR LES PROGRAMMES  
CANADIENS D'AIDE À L'ÉTRANGER**

---

BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Juin 1965

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction .....	39
Plan de Colombo .....	43
États des Antilles membres du Commonwealth .....	50
États d'Afrique membres du Commonwealth .....	52
Afrique francophone .....	55
Amérique latine .....	58
Autres pays du Commonwealth .....	58
Programme de bourses du Commonwealth .....	59
 <i>Tableaux</i>	
A Répartition des subventions bilatérales .....	60
B Étudiants et stagiaires accueillis au Canada de 1956 à 1964 grâce aux programmes canadiens .....	61
C Conseillers et instituteurs envoyés à l'étranger de 1956 à 1964 grâce aux programmes canadiens d'aide .....	61
D Exemples de projets en cours montrant la répartition des frais entre le Canada et les pays intéressés .....	62

## PROGRAMME CANADIEN D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

## INTRODUCTION

Voici un résumé des initiatives prises par le Canada au cours de l'année financière 1964-1965 dans le cadre de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.

*Crédits et dépenses*

Les fonds qu'administre et utilise le Bureau de l'aide à l'étranger proviennent des crédits suivants.

*Subventions: Crédit n° 35*

1. Aide économique, technique, culturelle et autre (y compris les secours d'urgence à l'étranger) .....	60.6 millions
2. Programme international d'aide à l'alimentation (y compris un montant supplémentaire de 7 millions) ...	22.0 "

*Prêts: Crédit n° L14A*

Prêts spéciaux pour les pays en voie de développement	50.0 "
---	--------

---

132.6 millions

Au cours de l'année financière 1964-1965, l'aide accordée par le Canada dans le cadre de ses programmes d'aide au développement a connu une augmentation importante. Les subventions accordées dans le cadre du programme d'aide et du nouveau programme d'aide à l'alimentation ont atteint des sommets sans précédent: plus d'aide a été accordée pour les dépenses de capital, plus de conseillers ont été envoyés à l'étranger et plus d'étudiants ont été accueillis au Canada. On a aussi amélioré de façon notable plusieurs points de la politique et des programmes.

*Aide à l'alimentation*

Au cours de l'année 1964-1965, le Parlement a approuvé la création d'un programme distinct d'aide à l'alimentation, qui permet au Bureau de l'aide extérieure d'acheter des produits alimentaires non seulement dans le cadre des programmes d'aide à l'alimentation des Nations Unies mais aussi pour répondre aux besoins des pays qui en font la demande directement au Canada. C'est ce qui a permis d'envoyer l'an dernier 22 millions de dollars de blé et de farine à des pays moins développés. Ce montant comprend un crédit supplémentaire de 7 millions de dollars, approuvé vers la fin de l'année financière pour répondre à une situation d'urgence en Inde.

*Prêts pour le développement*

En plus de multiplier ses subventions, le Canada a, en 1964, accru ses moyens d'aide par la création d'un nouveau programme de prêts pour le développement. Au cours de la dernière année financière le Parlement a autorisé le Bureau à prêter 50 millions de dollars, sans péremption. On demandera au Parlement de faire de même au cours de l'année 1965-1966. Ces prêts ressemblent aux prêts de l'Association internationale pour le développement: durée de 50 ans, sans intérêt, période de grâce de dix ans et frais d'administration de  $\frac{3}{4}$  de 1 p. 100. Suite logique des programmes de subventions du Canada, ce programme de prêts a naturellement permis au Canada d'accroître son aide, mais, qui plus est, il a aussi permis au Canada de continuer à offrir des conditions très avantageuses. Conscient des problèmes que posent aux pays en voie de

développement les charges de la dette, le Canada accorde des conditions avantageuses à des pays tels que l'Inde et le Pakistan, où les problèmes des charges de la dette sont de plus en plus aigus.

#### *Apport de capital*

Les apports de capitaux sont de formes et d'importances diverses. (Tableau «A») : ils servent à la construction de quelques-uns des plus gros barrages de l'Inde et du Pakistan pour la production d'électricité et à des choses moins spectaculaires mais non moins nécessaires tels l'achat d'équipement pour la bibliothèque de l'Université du Ruanda et l'envoi de locomotives diésel en Guyane britannique. De plus ces apports de capitaux se présentent parfois sous forme de métaux industriels, d'engrais ou d'insecticides. Au cours de l'année, 32 maisons canadiennes d'ingénieurs et d'experts ont obtenu des contrats du Bureau de l'aide extérieure, tandis que plusieurs centaines de fournisseurs ont reçu des commandes. On trouvera dans les parties suivantes du rapport une description des programmes en cours dans chaque pays et une liste détaillée des projets en voie de réalisation. Eu résumé, disons que quatre domaines principaux ressortent de cette liste générale : l'énergie, le transport, les richesses naturelles et l'instruction, ce qui veut dire que les pays en voie de développement considèrent qu'il y a quatre domaines où le Canada est le plus en mesure de leur fournir des biens d'équipement. Cela peut être attribuable au fait que le Canada ne répond qu'aux demandes d'aide faites, si possible, dans le cadre des plans nationaux de développement du pays intéressé.

C'est dans ces domaines qu'on peut faire les contributions les plus importantes et les plus directes au développement social et économique d'un pays.

Comme l'énergie est un des pivots du développement, il est naturel que les plus vieux et les plus grands pays d'Asie, qui disposent de matières premières et de vastes marchés intérieurs, aient tendance à mettre l'accent sur l'électrification. Le Canada a apporté son concours à la construction de centrales hydroélectriques, thermiques et nucléaires et des lignes de transmission nécessaires pour amener l'électricité dans les centres de consommation. Les principaux bénéficiaires de cette aide sont l'Inde et le Pakistan, mais des pays plus petits, tels le Ceylan, la Guyane et la Malaysia, ont aussi reçu de l'aide en ce domaine.

Les *moyens de transport* constituent également un élément vital de l'infrastructure économique. Des ingénieurs canadiens se préparent à construire ou construisent des ponts en Guyane, en Birmanie et en Jamaïque, des aéroports à Ceylan et à Trinidad, des installations portuaires à Trinidad, aux Barbades, à la Grenade, à Saint-Vincent, à la Dominique, à Antigua, à Montserrat, à Saint-Kitts et à Singapour.

Dans le domaine des *richesses naturelles*, le Canada a beaucoup aidé divers pays à faire l'inventaire de leurs ressources agricoles, minérales, forestières et marines et à mettre au point des techniques efficaces d'exploitation. Par exemple, nous travaillons présentement dans les pêcheries en Malaysia, à Ceylan, au Pakistan, au Nigéria et en Ouganda; nous nous occupons d'exploitation forestière à Tobago, au Kenya et au Nigéria; nous construisons des installations d'irrigation à Montserrat, à Saint-Kitts, à Nevis et à Anguilla, nous procédons à des enquêtes géologiques en Inde et en Ouganda et au tracé de cartes des richesses naturelles en Malaysia, au Nigéria et en Tanzanie.

C'est le domaine de l'éducation qui a pris le plus d'ampleur, ce qui constitue la meilleure preuve de la nature complémentaire de l'aide financière et technique. Par exemple, nous avons fourni de l'équipement

à de nombreuses écoles en Asie, en Afrique et aux Caraïbes (à 53 écoles techniques et professionnelles en Malaysia seulement) et nous avons commencé l'an dernier à construire des écoles dans divers pays. Nous avons participé à la construction de trois écoles de génie en Inde, d'un centre d'apprentissage au Ghana, d'une résidence à l'Université des Indes occidentales à Trinidad et de quatre écoles primaires à la Grenade, à la Dominique et à Antigua. Dans le cadre de son programme d'aide à l'éducation, le Canada a défrayé le coût de l'entraînement et des études de plus de 1,800 étudiants d'outre-mer, originaires de 63 pays différents et a envoyé à l'étranger presque 400 instituteurs et professeurs. Il y a quatre ans, seulement 43 instituteurs et 5 professeurs enseignaient à l'étranger dans le cadre des programmes officiels d'aide. Ce fait illustre l'importance nouvelle de l'éducation. En plus des instituteurs, le Canada envoie à l'étranger des experts dans différentes disciplines: administration publique, médecine, technique des sols, pêcheries, pathologie végétale, génie électrique et métallurgie. En tout, 545 Canadiens, conseillers techniques, instituteurs et professeurs, travaillent à l'étranger pour le compte du Bureau de l'aide extérieure. Depuis 1960, les sommes consacrées aux honoraires ou aux allocations, aux frais de transport et aux autres frais connexes des experts, instituteurs et étudiants sont passées de 1 million à 9 millions de dollars par année environ. Comme on pourra le constater à la lecture de tableaux «B» et «C», le nombre des étudiants de pays en voie de développement accueillis au Canada a plus que doublé pendant ce temps et le nombre des professeurs, instituteurs et conseillers techniques canadiens envoyés à l'étranger a été multiplié à peu près par sept.

Si possible, le Canada cherche à se consacrer à tous les aspects d'un projet: construction d'écoles et de collèges, achat d'équipement, envoi de professeurs pendant les premières années et formation au Canada de professeurs choisis qui retournent ensuite au pays pour former le personnel permanent de ces institutions.

#### *Contrats interuniversitaires*

On a découvert que l'une des meilleures façons d'aider les universités des pays en voie de développement à établir de nouvelles facultés ou de nouveaux services est de leur faire signer des ententes avec des universités canadiennes. L'université de la Colombie-Britannique a signé des ententes avec les universités de la Malaysia et de Singapour pour la création d'écoles d'administration et avec l'Université de Rajasthan, en Inde, pour l'établissement d'un département d'éducation des adultes. L'Université de Toronto s'est engagée à participer à la création d'un collège régional de génie en Inde et d'un département d'anesthésie à l'Université de Lagos, au Nigéria. L'Université du Manitoba fournira le personnel des facultés d'agriculture et de génie de la nouvelle Université du Nord-est, en Thaïlande. On envisage de faire signer des contrats semblables à d'autres universités canadiennes.

#### *Secours d'urgence*

Dans le budget de l'an dernier, on avait prévu un montant de \$100,000 pour les secours d'urgence, afin de permettre au Canada de répondre plus rapidement aux demandes d'aide imprévues qu'on pourrait lui adresser. Au cours de l'année, le Canada a contribué à soulager la détresse des victimes de guerres intestines, à Chypre et en Guyane britannique, d'un cyclone et d'un raz de marée au Pakistan, au Vietnam, à Ceylan et en Inde.

### *Participation d'autres organismes canadiens*

L'apport important d'autres organismes, ministères fédéraux et provinciaux, industries canadiennes, universités et associations canadiennes de volontaires, constitue un élément essentiel du programme d'aide canadien. Indispensable au succès du programme officiel d'aide, il peut prendre la forme de remarques ou de recommandations relatives aux mises de fonds, d'aide dans le recrutement des instituteurs et des professeurs d'université, d'ententes entre les ministères provinciaux et fédéraux, l'industrie et les associations de volontaires pour l'élaboration de programmes d'entraînement.

Plusieurs groupes canadiens de volontaires font du bon travail dans les pays en voie de développement, particulièrement en aidant les Canadiens au travail outre-mer et en recueillant articles et fournitures. C'est là une contribution importante à l'effort d'ensemble du Canada.

### *Participation des pays intéressés*

Comme les pays donateurs, y compris le Canada, attachent une grande importance à la participation des pays intéressés, il est entendu dans la plupart des cas que le pays bénéficiaire fera sa part; sous forme de dépenses locales. Dans le cas des programmes canadiens, on s'attend normalement que le gouvernement étranger assume le coût du transport sur place, du logement, de la main-d'œuvre, des matériaux et des terres et fournisse le personnel à entraîner à l'entretien de l'usine. Comme on pourra le constater à la lecture du Tableau «D», la part du pays bénéficiaire varie d'un projet à un autre, selon la nature du projet et les disponibilités locales. Dans tous les cas cependant, le pays bénéficiaire est un partenaire à part entière dans une entreprise à caractère coopératif qui touche directement son développement économique, culturel et social.

### *Aide multilatérale*

En plus d'accorder de l'aide dans le cadre de ses propres programmes, le Canada contribue de façon substantielle à plusieurs programmes d'aide multilatérale, tels le Fonds spécial des Nations Unies, le Programme d'assistance technique des Nations Unies, le Fonds de l'enfance des Nations Unies et l'Association internationale pour le développement. Le Bureau de l'aide extérieure ne paie directement aucune contribution à ces organismes, mais il travaille en étroite collaboration avec eux à l'élaboration des programmes, en particulier au recrutement d'experts canadiens pour les Nations Unies et à la préparation de cours de formation. Au cours de l'année 1964-1965, le Canada a contribué \$17,500,000 à ces programmes multilatéraux d'aide. De plus, comme nous l'avons mentionné plus haut, une partie des fonds du Programme d'aide à l'alimentation a été versée aux programmes d'aide à l'alimentation des Nations Unies.

Le Canada travaille également en étroite collaboration avec les organismes internationaux qui ont pour rôle de coordonner les divers programmes bilatéraux des pays donateurs. Des représentants des pays donateurs et de la Banque mondiale se réunissent régulièrement pour étudier les besoins du pays intéressé et pour chercher ensemble le meilleur moyen d'y satisfaire. Le Comité de l'aide au développement de l'OECD est le principal organisme de coordination des efforts du monde occidental. Le Canada participe activement aux travaux du comité, formé en 1961 pour améliorer les conditions et l'efficacité de l'aide et pour en accroître le volume. La revue annuelle des moyens mis en œuvre, l'une de ces activités les plus efficaces, permet à chacun des membres d'étudier les initiatives des autres membres et de faire des comparaisons.

*Crédits à l'exportation*

La Banque mondiale, les représentants des pays donateurs et le Comité de l'aide au développement considèrent comme de l'aide les crédits qui s'étendent sur une période de plus de 5 ans. C'est pourquoi le Canada, comme les autres pays donateurs, classifie comme de l'aide les prêts consentis en vertu de l'article 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Ces prêts, consentis par l'ECIC, sont une forme d'aide, car leur longue durée permet aux pays en voie de développement de se procurer des biens d'équipement qu'ils ne pourraient normalement se procurer. Au cours de la dernière année fiscale, l'ECIC a consacré 76 millions de dollars à des prêts à long terme à des pays en voie de développement.

*Total de l'aide accordée par le Canada*

Voici un résumé de l'aide accordée par le Canada au cours de l'année 1964-1965 (les trois premiers programmes sont la responsabilité du Bureau de l'aide extérieure)

	En millions de dollars canadiens
Subventions bilatérales .....	60.6
Prêts bilatéraux pour le développement .....	50.0
Aide à l'alimentation (y compris un montant supplé- mentaire de 7 millions de dollars) .....	22.0
Crédits à l'exportation .....	76.0
Subventions multilatérales .....	9.6
Souscriptions à l'AID .....	7.9
	<hr/>
Total .....	226.1

## LE PLAN DE COLOMBO

Le Canada a été un membre fondateur du Plan de Colombo, créé en 1950 pour le relèvement économique de l'Asie du Sud et du Sud-est. Lors de la 16<sup>e</sup> réunion du comité consultatif, tenue à Londres en mars 1964, il a été décidé d'étendre la durée du Plan pour une autre période de cinq ans, de 1966 à 1971. Comme précédemment, on a noté qu'il y a eu au cours de l'année de grandes différences dans les taux de croissance du produit national brut des pays en voie de développement du Plan de Colombo, et dans les taux de croissance de la population. Le comité a reconnu l'influence de la croissance démographique sur les possibilités d'une amélioration substantielle et rapide du niveau de vie. On a reconnu que la coopération internationale, sous forme de capitaux et d'aide technique d'une valeur de 2,165 millions de dollars au cours de l'année, a continué à jouer un rôle important dans le processus du développement et qu'il reste beaucoup à faire à tous les membres du Plan pour relever le niveau de vie. Les principaux pays donateurs sont l'Australie, la Grande-Bretagne, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, mais il est encourageant de constater que plusieurs États membres de la région accordent maintenant de l'aide technique à leurs voisins.

De 1951 jusqu'à la fin de l'année 1964-1965, les contributions canadiennes se sont élevées à \$528,678,000. Les principaux bénéficiaires de l'aide accordée par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo ont été Ceylan, l'Inde, la Malaysia et le Pakistan, des pays du Commonwealth; ils ont reçu 90 p. 100 de l'aide canadienne. Cependant, d'autres pays de cette région, non membres du Commonwealth, peuvent aussi bénéficier de l'aide du Canada et le Canada a accordé ou envisage d'accorder de l'aide financière ou technique à des pays tels que l'Afghanistan, Brunéi, la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, la Corée, le Laos, les Maldives, le Népal, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam.

Comme dans le cas de l'aide accordée par le Canada dans le cadre de ses propres programmes, l'aide accordée par le Canada en vertu du Plan de Colombo se présente sous forme de subventions ou de prêts spéciaux pour le développement.

En plus de participer au Plan de Colombo, le Canada a contribué au cours de l'année 1964-1965 au développement économique d'une partie de cette région au moyen d'une subvention de 7 millions de dollars au Fonds de développement du bassin de l'Indus.

#### LES PAYS DU COMMONWEALTH

##### *Ceylan*

A la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada avait accordé à Ceylan, dans le cadre du Plan de Colombo, environ 29 millions de dollars à des fins de développement économique.

Au cours des dernières années, le Canada a aidé Ceylan à procéder à un levé aérophotogrammétrique et à un relevé géologique, à construire des ouvrages tels que des lignes de transmission et une conserverie de poissons et à améliorer les installations hydroélectriques. Les lignes de transmission ont servi non seulement à joindre les réseaux d'électricité des régions orientale et occidentale de l'île, mais aussi à fournir de l'électricité aux industries, villages et écoles de la vallée Gal-Oya. Au cours de l'année 1964-1965, le Canada a continué à aider Ceylan à développer la conserverie de Nutwal, construite plus tôt grâce à de l'aide accordée par le Canada en vertu du Plan de Colombo.

Le Canada a accepté de fournir de l'équipement et des ingénieurs-conseils pour compléter l'électrification de la vallée Gal-Oya. Une fois le travail terminé, 24 milles de lignes de transmission locales s'ajouteront aux 200 milles de lignes déjà construites avec l'aide du Canada.

Les envois de biens à Ceylan consistaient surtout en farine et en traverses de chemin de fer. En vertu du programme de l'année 1964-1965, Ceylan a reçu un million de dollars en farine.

Un ingénieur en électricité canadien, expérimenté dans l'administration de petits réseaux d'électricité, a continué à servir de conseiller à la Commission de développement de Gal-Oya pour les problèmes de production d'électricité et d'entretien des lignes de transmission.

Au cours de l'année 1964, 33 Ceylanais sont venus étudier au Canada. Quatre d'entre eux ont suivi à Winnipeg un cours de formation pour l'enseignement dans l'industrie.

##### *Inde*

L'aide accordée par le Canada à l'Inde dans le cadre du Plan de Colombo a atteint, à la fin de l'année financière 1964-1965, 273 millions de dollars.

Dans l'État de Nadras, des ingénieurs canadiens et indiens travaillent à la troisième étape du projet hydroélectrique Kundah, qui fournira 240,000 kw d'électricité de plus aux industries de la région.

Au cours de cette troisième étape, d'une période de cinq ans, devant se terminer à la fin de 1965, les contributions du Canada (services de génie, génératrices et autres appareils) s'élèveront à environ \$21,800,000.

De plus, on a entrepris les travaux de construction de la centrale hydroélectrique Idikki, qui comprennent l'érection de barrages sur les rivières Périyan et Chéruthoni, au Kéréla, et la construction d'une centrale capable de

produire 500,000 kw d'électricité. Les 25 millions d'aide canadienne serviront à l'envoi d'ingénieurs et de techniciens, pour la conception et la construction des ouvrages, d'équipement de construction, de génératrices et de matériel de transmission.

Au cours de l'année 1964-1965, le Canada a accepté

- a) d'aider l'Inde à faire un relevé géologique, qui facilitera la mise en valeur et l'exploitation de ses richesses naturelles. L'entente, d'une durée de trois à cinq ans, coûtera au Canada environ \$9,500,000; on fera des relevés géologiques et géophysiques et on entraînera des Indiens aux méthodes modernes de l'exploration minière et de l'exploitation des mines.
- b) de participer à l'expansion de la centrale hydroélectrique de l'Umtru, dans l'Assam, pour en accroître la capacité de 2,800 kw. Il en coûtera au Canada \$650,000 pour les services des ingénieurs-conseils et pour le matériel technique. Le Canada fournira de plus des transformateurs et des parafoudres, à un coût approximatif de \$2,800,000.
- c) de fournir à l'Inde du papier journal, de l'aluminium et d'autres biens d'une valeur de \$10,900,000, pour l'aider à utiliser pleinement son potentiel industriel. En raison de l'état critique de sa balance des comptes, l'Inde a demandé aux gouvernements donateurs d'accorder la plus grande importance à cette aide.
- d) de lui fournir en plus 7 millions de dollars de blé dans le cadre du programme régulier d'aide à l'alimentation. Une autre subvention de \$7,000,000 lui a été accordée à la fin de l'année financière pour répondre à des besoins pressants de nourriture en Inde.
- e) de lui livrer quatre bombes au cobalt, avec les accessoires, pour le traitement du cancer et pour des travaux de recherches.
- f) de fournir des pièces de rechange pour le réacteur nucléaire indo-canadien construit par le Canada à Trombay, à 25 milles au nord-est de Bombay. Il en coûtera au Canada \$1,000,000. Au cours de l'année 1964-1965, on a continué à travailler à la chambre à eau du réacteur indo-canadien, travaux qui coûteront au Canada environ \$800,000.
- g) d'envoyer en Inde l'équipement de construction d'une valeur de \$3,500,000 pour des travaux destinés à aider au relèvement économique du pays.
- h) de fournir à l'industrie pétrolière indienne du matériel de forage et de l'équipement géophysique et mécanique d'une valeur de \$1,200,000.

Dans le cadre du programme d'aide technique, dix professeurs et deux conseillers sont partis pour l'Inde au cours de l'année 1964-1965. Des professeurs canadiens de génie mécanique, électrique et civil ont enseigné au Collège régional de génie de Nangalore.

La plupart des 246 étudiants indiens accueillis au Canada étudiaient la médecine, la chirurgie, les techniques de production d'énergie par réaction nucléaire et la métallurgie. Les 20 Indiens à l'entraînement dans une aciérie canadienne devaient être les derniers bénéficiaires de ce programme, qui existe depuis plusieurs années et qui compte 88 diplômés.

Voici un résumé de l'aide accordée par le Canada à l'Inde au cours de l'année 1964-1965:

		en millions de dollars
Subventions	Relevé géologique .....	.100
	Pièces de rechange pour le réacteur de Trombay	1.000
	Bombe au cobalt .....	.300
	Équipement pour l'industrie pétrolière .....	1.200
	Équipement de construction .....	3.500
	Aide technique .....	.750
	Biens de consommation .....	10.900
		17.750
	Moins excédent de l'année 1963-1964 .....	.750
		17.000
	Aide à l'alimentation .....	14.000
	Prêts pour le développement .....	10.000
		41.000
Total .....		41.000

#### *Pakistan*

L'aide accordée par le Canada au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo atteignait, à la fin de l'année financière 1964-1965, 178 millions de dollars. On a continué à travailler aux projets suivants:

- a) Ligne de transmission de 110 milles de longueur qui reliera les centrales thermiques construites avec l'aide du Canada à Bhéramara et à Goalpara. Le Canada fournira du matériel de transmission, de l'équipement pour les sous-stations et des matériaux de construction et retiendra les services d'ingénieurs-conseils pour la préparation et la surveillance des travaux. De plus, le Canada a accepté de participer à la construction d'une extension de cette ligne jusqu'à Ishurdi. Il en coûtera en tout au Canada \$5,500,000.
- b) Ligne de transmission Comilla-Sylhet d'environ 140 milles de longueur qui reliera les centrales thermiques de Fenchuganj et de Sylhet au réseau principal du Pakistan oriental à Siddhirjanj. Le Canada assurera au Pakistan les mêmes services et le même équipement que dans le cas de la ligne de transmission Bhéramara-Goalpara, dont il a été question plus haut, à un coût approximatif de \$5,800,000.
- c) Centrale thermique de Sukkur, au Pakistan occidental. La première étape, qui a débuté en mars 1965, comportait l'érection d'une centrale thermique de 50,000 kw et la construction d'environ 600 milles de lignes de transmission et de distribution. Le Canada fournira l'équipement de la centrale et le matériel de transmission et retiendra les services d'ingénieurs pour la préparation et la surveillance des travaux, le tout au coût total de 22 millions de dollars.
- d) Étude des sols du Chittagong: étude préparatoire à l'élaboration d'un programme intégré de développement, de l'usage qu'on pourrait faire de 33,000 milles carrés de terres dans les collines du Chittagong, au Pakistan oriental. Il en coûtera au Canada \$700,000.
- e) L'usine de contreplaqué de Kulna, au Pakistan occidental, pourra produire annuellement 30 millions de pieds carrés de contreplaqué de  $\frac{1}{8}$  de pouce. Une compagnie canadienne s'occupera de la préparation des plans, de la surveillance des travaux et de l'entraînement

de techniciens pakistanais au fonctionnement de l'usine. De plus, le Canada fournira des matériaux et de l'équipement d'une valeur de \$1,900,000 pour la construction de l'usine.

- f) Des logements construits à Lahore au Pakistan occidental fourniront un toit à environ 28,000 réfugiés, à un endroit où on construira également des industries. Le Canada fournira de l'équipement et des matériaux de construction d'une valeur de 2 millions de dollars.
- g) On a terminé cette année le projet à fins multiples de la rivière Sangu. Le Canada a déboursé \$355,000 pour défrayer les honoraires des ingénieurs-conseils et le coût des instruments qui ont servi à un relevé préliminaire des possibilités de la rivière Sangu dans les domaines de la production d'électricité et de l'irrigation.
- h) Pêcheries pakistanaises. Le Canada a offert de consacrer jusqu'à 4 millions à l'achat de fil de nylon et d'autre matériel de pêche pour les pêcheurs du Pakistan occidental et du Pakistan oriental.

A la requête du Pakistan et de la Banque mondiale, le Canada a complété cette aide par l'envoi de biens de consommation dont le Pakistan a absolument besoin pour résoudre les problèmes que lui pose l'état déficitaire de sa balance des comptes. Le Canada a ainsi envoyé au Pakistan des biens industriels, tels du cuivre et de l'aluminium, d'une valeur de 6 millions et des aliments d'une valeur de \$3,500,000.

Au cours de l'année, on a conclu une entente pour l'entraînement de 161 étudiants pakistanais. On a, entre autres, établi des cours d'études pour former un commandant de port, un vétérinaire, un métallurgiste et un chercheur dans le domaine de la conception des routes.

Au cours de la période considérée, 7 conseillers et 3 instituteurs canadiens ont servi au Pakistan. Deux d'entre eux étaient des spécialistes de la culture du blé et trois étaient des professeurs d'université.

Voici en résumé l'aide accordée par le Canada au Pakistan au cours de l'année 1964-1965.

	en millions de dollars
Subventions	
Ligne de transmission Bhéramara-Goalpara .....	.200
Tronçon supplémentaire d'Ishurdi .....	.200
Ligne de transmission Comilla-Sylhet .....	.600
Centrale thermique de Sukkur .....	2.400
Étude des sols du Chittagong .....	.225
Matériel de pêche .....	1.200
Biens de consommation .....	6.000
Aide technique .....	.600
	11.425
Moins excédent de l'année 1963-1964 .....	.425
	11.000
Aide à l'alimentation .....	3.650
Prêts pour le développement .....	7.000
	21.650

#### Malaysia (Malaisie, Singapour, Sarawak et Sabah)

Depuis l'entrée en vigueur du Plan de Colombo, la Malaysia a reçu de l'aide d'une valeur de \$14,056,000. Plus de \$9,000,000 ont servi à des mises de fonds et le reste a pris la forme d'aide technique. De plus, la Malaysia a reçu

1 million en prêts à termes faciles dans le cadre du nouveau programme de prêts pour le développement.

La participation du Canada à l'établissement du réseau national de télédiffusion de la Malaysia a pris fin cette année. Le réseau, qui doit surtout servir à l'éducation des adultes, fonctionne depuis plus d'un an et les ingénieurs-conseils et conseillers techniques canadiens qui ont travaillé à sa création sont de retour au pays.

Le programme mis en œuvre sous la direction de l'Université de la Colombie-Britannique en vue de la création d'écoles d'administration aux universités de la Malaisie et de Singapour continue à progresser de façon satisfaisante. Sept professeurs canadiens ont enseigné à ces universités au cours de l'année.

Des ingénieurs-conseils canadiens ont continué à étudier les moyens d'utiliser les ressources hydroélectrique de la rivière Pérak. On croit pouvoir terminer le rapport en décembre de cette année.

Au cours de l'année 1964-1965, le Canada a entrepris plusieurs nouveaux projets. Le relevé des richesses naturelles constituera le fondement d'un programme de développement des industries forestières, agricoles et minières de la Malaysia. Entre autres choses, ce programme comporte un levé aérophotogrammétrique de 50,000 milles carrés de territoires et l'envoi de 11 conseillers chargés d'aider les Malaisiens dans l'analyse et l'utilisation des données obtenues sur la terre ferme malaise. Le Canada a de plus fourni du matériel d'une valeur de \$3,000,000 à 53 écoles secondaires professionnelles offrant des cours de menuiserie, de mécanique automobile et d'électronique, par exemple. C'est là la continuation du programme canadien d'aide à long terme aux institutions d'enseignement, en vertu duquel d'autres écoles ont reçu précédemment du matériel d'une valeur de \$458,500. On a également fourni 52 postes de radio au service médical aborigène pour ses postes isolés de la jungle. Une scie à courroie et le matériel auxiliaire ont été envoyés à une école publique du Sarawak pour enseigner à des ouvriers de scieries les techniques modernes d'utilisation des billes de bois. Des ingénieurs-conseils canadiens travaillent à deux études de rentabilité: étude de rentabilité pour plusieurs projets d'aqueduc et d'égouts et étude sur la construction d'un port sur l'île de Blakang Mati, à Singapour.

Voici un résumé des mises de fonds faites par le Canada au cours de l'année 1964-1965.

Relevé des richesses naturelles .....	\$ 1,000,000
Matériel pour écoles professionnelles .....	1,500,000
Étude de rentabilité d'un projet de port à Singapour ....	200,000
Étude de rentabilité de projets d'aqueduc et d'égouts .....	200,000
Matériel pour une école préparatoire au travail dans une scierie .....	250,000
Postes de radio pour les services médicaux .....	300,000
	\$ 3,450,000

Au cours de 1964, 77 Canadiens, 21 instituteurs et 56 conseillers, ont travaillé en Malaysia. Dans plusieurs cas, les postes occupés par les instituteurs et conseillers canadiens sont en relation étroite avec les projets de mises de fonds canadiens. Par exemple, un expert dans le fonctionnement des coopératives de pêcheurs continue à servir de conseiller pour l'opération d'installations de pêche établies avec l'aide du Canada sur la côte orientale de la Malaisie. Le Canada a participé à la fondation d'un collège de formation pour les professeurs de l'enseignement technique à Kuala-Lumpur. En 1964, 5 conseillers canadiens ont occupé des postes à ce collège, qui formera des professeurs pour les 53 écoles techniques qui reçoivent du matériel canadien.

Deux cent trente-huit Malaysiens ont reçu de l'entraînement au Canada au cours de la période en cours, soit plus que dans le cas de tout autre État membre du Plan de Colombo. Dix-huit d'entre eux ont étudié les méthodes d'enseignement dans les instituts de technologie du Canada. Dans le cadre d'un programme établi en relation avec le projet mentionné plus haut, 5 Malaysiens sont venus étudier les techniques canadiennes de production d'émissions de télévision.

#### PAYS DE L'EXTÉRIEUR DU COMMONWEALTH

##### *Birmanie*

A la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada avait accordé à la Birmanie, dans le cadre du Plan Colombo, de l'aide d'une valeur de \$5,700,000 à des fins de développement économique et d'assistance technique.

La construction du pont Thakéta, sur la rivière Pazunduang, qui reliera Rangoon et Thakéta, un de ses faubourgs, constitue la principale mise de fonds faite par le Canada en Birmanie dans le cadre du Plan de Colombo. Le Canada a fourni de l'acier, des matériaux de construction, des machines pour le pont et quelque équipement de construction et a retenu les services d'ingénieurs canadiens pour préparer les plans et surveiller leur exécution. La Birmanie a payé le reste à partir de fonds provenant de la vente de blé canadien envoyé en Birmanie en vertu du Plan. Dans le cadre d'un programme d'entraînement, des ingénieurs de Birmanie sont venus participer à la préparation des plans avec les ingénieurs canadiens.

L'hôpital général de Mandalay a reçu des aiguilles de radium pour le traitement du cancer.

Un technicien en radiothérapie canadien travaille à l'hôpital général de Mandalay pour aider au traitement du cancer à l'aide d'une bombe au cobalt donnée à la Birmanie, tout en formant des techniciens birmans. En 1964, 26 étudiants birmans fréquentaient des institutions d'enseignement du Canada.

##### *Indonésie*

De 1953 jusqu'à la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada a fourni un total de 4 millions à l'Indonésie à des fins de développement. Une grande partie a servi à l'envoi de farine de blé. En 1964, 63 Indonésiens fréquentaient des universités et instituts de technologie canadiens.

##### *Sud Viet-Nam*

A la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada avait fourni au Viet-Nam, dans le cadre du Plan de Colombo, de l'aide d'une valeur de 2 millions, principalement sous forme d'assistance technique et de farine de blé. En 1964, 141 vietnamiens étudiaient dans les universités francophones du Canada et un conseiller technique a été envoyé au Viet-Nam. On cherche présentement à recruter au Canada sept conseillers pour le Viet-Nam.

##### *Thaïlande*

Le Canada a fourni une bombe au cobalt à l'hôpital Chulagongkorn de Bangkok pour le traitement du cancer. Quarante-cinq étudiants thaïlandais sont venus au Canada en 1964 et trois conseillers techniques sont partis pour la Thaïlande. A la suite des recommandations de l'un de ces experts, 9 professeurs de l'Université du Manitoba iront créer des facultés d'agriculture et de génie à l'Université du Nord-est. Depuis l'année 1956-1957, lorsque la Thaïlande est devenue membre du Plan de Colombo, le Canada a fourni à la Thaïlande de l'aide d'une valeur de \$763,000.

AUTRES PAYS DE L'EXTÉRIEUR DU COMMONWEALTH  
(Brunéi, Corée du Sud, Laos, Népal, Philippines, Cambodge)

Dans le passé, l'aide du Canada à ces pays prenait presque exclusivement la forme d'assistance technique. A la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada leur avait fourni de l'aide d'une valeur de \$1,838,000. Neuf conseillers canadiens y ont été envoyés en 1964 et les institutions canadiennes d'enseignement ont reçu 66 étudiants de ces pays.

*Programme de l'année 1965-1966*

De leurs propres moyens et avec l'aide de l'étranger, les pays de cette région ont accompli des progrès remarquables: accroissement du produit national brut, diversification de l'économie, réduction de l'emprise de la malnutrition et de plusieurs maladies. Cependant la tâche est énorme, car cette région n'occupe qu'un seizième de la surface habitable de la terre, mais groupe un quart de la population mondiale. Il s'agit en somme de veiller à ce que le développement économique garde le même rythme que l'accroissement démographique. C'est pour cette raison que le Canada accroîtra au cours de l'année 1965-1966 son aide financière, en particulier dans le domaine de l'assistance technique, aux membres du Plan de Colombo du Sud et du Sud-est de l'Asie. Quelques-uns des nouveaux membres du Plan de Colombo, tels l'Afghanistan et les Maldives, enverront des étudiants au Canada pour la première fois. D'autres enverront plus d'étudiants au Canada et on s'attend que plus de conseillers et de professeurs canadiens partent pour l'étranger. Quand ce sera financièrement possible, on mettra en œuvre divers projets, conformément aux principes généraux du programme d'aide. Les projets relatifs à l'éducation sont en grande demande dans les petits pays pour relever le niveau de vie. Des enquêtes sur le transport et sur la distribution des aliments et le développement de l'agriculture sont également des choses très importantes pour cette région.

PAYS DU COMMONWEALTH DES CARAÏBES

A cause du grand intérêt que le Canada porte aux pays des Antilles membres du Commonwealth, cette région a été la première à bénéficier de l'aide du Canada, après les pays du Plan de Colombo. En 1958, le Canada annonçait qu'il désirait aider la Fédération des Indes occidentales dans ses efforts de développement économique et qu'il était prêt en conséquence à lui accorder, après approbation du Parlement, une subvention de 10 millions, répartie sur une période de cinq ans commençant au cours de l'année financière 1958-1959. La dissolution de la fédération n'a pas mis fin au programme, mais il est évident qu'il a fallu y apporter quelques changements. Après la séparation de la Jamaïque et de Trinidad, le Canada a établi des missions diplomatiques sur ces îles et a continué à leur accorder de l'aide par la voie de négociations bilatérales. De plus, le Canada a donné suite à une série de demandes des territoires sous tutelle, les «huit petites îles».

Le premier programme de 10 millions, s'étendant sur une période de cinq ans, a pris fin le 31 mars 1963. Auparavant, le gouvernement avait accepté de continuer à aider cette région des Antilles comme précédemment. Par la même occasion, le gouvernement a accepté que le Honduras britannique et la Guyane britannique, qui recevaient auparavant environ \$100,000 par année dans le cadre d'un programme distinct pour d'autres pays du Commonwealth, bénéficient désormais du programme général élaboré à l'intention des Caraïbes. C'est pourquoi le gouvernement a demandé au Parlement, au cours de l'année 1963-1964, d'approuver des dépenses de \$2,100,000 pour venir en aide aux pays et territoires des Caraïbes membres du Commonwealth.

Après l'annonce par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en novembre 1963, de l'intention du gouvernement d'accroître de façon substantielle son aide aux pays des Caraïbes membres du Commonwealth, ces pays ont pu obtenir au cours de l'année 1964-1965 des subventions et des prêts spéciaux pour le développement de 9 millions. Les prêts consentis dans le cadre du nouveau programme de prêts pour le développement comptent pour environ \$5,500,000. C'est avec Trinidad et Tobago qu'on a signé la première entente dans le cadre de ce programme et on met la dernière main à d'autres ententes avec Trinidad et Tobago.

Au cours de l'année 1964-1965, environ 10 p. 100 des fonds affectés aux Caraïbes ont servi à obtenir de l'aide technique: 58 professeurs et conseillers techniques sont allés dans cette région et 189 étudiants de cette région sont venus au Canada. On a de plus continué à travailler aux projets suivants, mis en œuvre au cours des années précédentes.

- a) Envoi de matériel de commande d'un coût de \$450,000 pour des ports des Barbades, de la Grenade, de Saint-Vincent, d'Antigua, de Montserrat et de Saint-Kitts.
- b) Construction d'écoles primaires et d'entrepôts à la Grenade, à la Dominique, à Antigua, à Saint-Kitts et à Sainte-Lucie. Ces écoles, qui seront prêtes pour l'année scolaire 1965-1966, coûteront au Canada \$1,500,000.
- c) Construction à Saint-Kitts d'un réservoir d'urgence et de facilités de distribution, à la suite d'une étude antérieure faite par le Canada. On croit entreprendre d'autres travaux au cours de l'année 1965-1966. Le programme a coûté à date au Canada \$405,000.
- d) Installation d'un système de contrôle de la circulation aérienne à l'aéroport Piarco de Trinidad. Une fois terminé, au début de 1965, le projet aura coûté au Canada \$150,000.
- e) L'envoi de bateaux de pêche pour aider au développement de l'industrie de la pêche jamaïcaine. Il en coûtera au Canada \$125,000.

On a mis en œuvre plusieurs nouveaux projets au cours de l'année 1964-1965.

- a) Dans le cadre d'un programme de plus de 1 million, le Canada a fourni des foreuses et de l'aide technique aux Amérindiens, des camions à incendie, des locomotives diesel, du matériel pour l'entretien des routes, des professeurs d'université et de l'aide technique au Honduras britannique.
- b) Aide technique d'une valeur de \$68,000 au Honduras britannique.
- c) octroi de \$500,000 à Trinidad et Tobago pour assistance technique, outillage de lutte contre les incendies, relevés de mise en valeur des routes, des eaux et des ports. Par la même occasion, nous avons accepté de fournir du bois de construction, du matériel destiné aux ports, des moules préfabriqués destinés aux manufactures ainsi que le matériel propre à la production d'électricité dans les milieux ruraux pour une valeur de 3 millions de dollars en vertu du programme spécial de prêt pour la mise en valeur;
- d) octroi à la Jamaïque allant jusqu'à \$500,000 pour assistance technique, matériel scolaire et conduites d'eau destinées à la distribution dans les milieux ruraux. On a prolongé les prêts de mise en valeur excédant 2.3 millions de dollars pour la construction du pont Olivier, pour l'installation d'un projet d'égout dans Harbour View Heights, banlieue de Kingston, et pour la construction d'écoles et de maisons rurales de formation pour professeurs.

## AFRIQUE DU COMMONWEALTH

Le Canada a tout d'abord entrepris un programme distinct d'aide aux pays africains du Commonwealth au cours de l'année financière 1961-1962. Au cours de cette année, et au cours de chacune des deux années financières suivantes, le Parlement a affecté 3.5 millions de dollars pour le Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth. Quatorze pays de l'Afrique, dont neuf indépendants, ont bénéficié de ce programme; le Canada a eu pour pratique de concentrer l'aide dans les pays africains du Commonwealth indépendants. Il a assigné des sommes limitées d'aide technique aux territoires dépendants moins importants. L'aide du Canada visait surtout le Nigéria, le Ghana et la Tanzanie, le Kenya, l'Uganda et le Sierra Leone recevant également une aide importante.

Conformément au programme d'aide accrue du Canada, les allocations d'octrois aux pays africains du Commonwealth ont été doublées l'an dernier. Les dépenses plus élevées découlaient surtout de l'envoi de professeurs et de conseillers ainsi que de l'établissement de milieux de formation au Canada. De plus, on a entamé des discussions avec un certain nombre de pays africains au sujet de projets susceptibles d'être financés au moyen d'un prêt spécial de mise en valeur.

Les pays africains du Commonwealth accordent une forte prédominance à l'assistance éducative et technique et le programme d'aide du Canada s'est traditionnellement concentré dans ces secteurs. Chaque année, de nombreux Canadiens compétents ont pu s'engager en Afrique comme professeurs et conseillers en aide technique. Le nombre de Canadiens en mission en Afrique et supportés financièrement par des fonds canadiens, a passé de 189 en 1963-1964 à 278 en 1964-1965. Au cours de la dernière année financière, près de 400 étudiants africains recevaient une formation au Canada, contre 278 l'année précédente.

Les paragraphes suivants exposent les programmes en vigueur dans chacun des pays et des territoires africains du Commonwealth de façon quelque peu plus détaillée.

*Pays indépendants**Gambia*

Quatre stagiaires du Gambia recevaient une formation au Canada au cours de l'année 1964-1965 sous les auspices du gouvernement canadien.

*Ghana*

La construction d'un centre de formation technique à Accra a considérablement progressé avec l'aide du Canada accordée sous forme de services d'architecture, de matériaux de construction canadiens préfabriqués, d'outillage de travail, de personnel enseignant et de formation pour les membres du personnel ghanéen.

Commencée en avril 1964, la construction doit être terminée en décembre 1965. La province de la Saskatchewan a consenti à fournir 15 membres du personnel du centre de formation technique à partir de l'automne de 1965; les mêmes autorités se sont engagées à former près de 20 ghanéens qui se joindront au cours des deux prochaines années au personnel du Centre d'Accra.

Deux projets moins importants ont débuté au cours de l'année; le premier, l'analyse chimique des feuilles et des fèves de cacao (effectuée dans un laboratoire canadien) est complété et l'autre, où il est question de la fourniture de matériel éducatif et agricole pour un projet agricole collectif du nord du Ghana, se poursuit toujours.

Quarante-huit enseignants et professeurs d'université canadiens ainsi que trente-huit conseillers techniques étaient en mission au Ghana au cours de l'année. Les conseillers comprenaient des entomologistes, des vétérinaires, des techniciens médicaux, des géologues et des conseillers en transport par voie terrestre, en irrigation et en réclamation de terres.

Quatre-vingt-dix-sept Ghanéens suivaient des cours au Canada de 1964-1965; de ce nombre, trente-huit sont arrivés au cours de l'année.

### *Kenya*

Les relevés de ressources forestières ainsi que le programme de formation connexe, lancé en janvier 1963, se sont poursuivis au long de l'année financière à l'étude. Deux entreprises canadiennes ont effectué ce travail aux termes d'un contrat signé avec le Bureau de l'aide extérieure. La phase initiale du contrat a été terminée en mai 1964 et des prolongations ont été accordées. On a alloué un total de \$750,000 pour ce projet dont un aspect important a été un programme de formation pour les forestiers du Kenya. En tout, plus de quarante ressortissants du Kenya ont reçu une formation et une expérience dans l'administration d'un programme de relevés de ressources forestières.

Vingt-quatre Canadiens ont signé des engagements d'aide technique au Kenya au cours de la dernière année et dix d'entre eux étaient professeurs. Vingt-trois étudiants se trouvaient au Canada pour suivre des cours en médecine, en agriculture, en science vétérinaire, en génie et en coopératives.

### *Malawi*

Au cours de l'année, le Canada a consenti à étudier la possibilité d'établir une industrie de pulpe en Malawi. Cette industrie, à son établissement, doit exploiter les forêts de plantation des Vipya Highlands.

Deux conseillères canadiennes en sciences infirmières ont commencé leur engagement au cours de l'année et six étudiants de Malawi ont suivi des cours de formation dans des domaines relatifs à l'agriculture et à l'éducation au Canada.

### *Nigéria*

État africain le plus peuplé (quelque 55 millions), le Nigéria est traditionnellement le pays qui retire la plus importante part de l'aide canadienne. Le principal projet a été le projet de cartographie aérienne et de géophysique par avion dans le sud et l'ouest du Nigéria; des cartes aériennes ont été dressées dans les quatre régions du Nigéria. Quatre compagnies canadiennes, dont trois travaillant actuellement au Nigéria, ont été engagées pour ce projet auquel prend part le gouvernement nigérien en assurant l'aide locale nécessaire y compris le transport, le logement et les services pour le personnel canadien engagé.

On a terminé l'étude entreprise par une compagnie canadienne sur la mise en valeur et l'utilisation de ressources de gaz naturel dans le sud du Nigéria. De plus, on a entamé quatre nouveaux projets, à savoir une étude sur la possibilité de mise en valeur de la distribution de l'eau dans les milieux ruraux de l'ouest du Nigéria, un relevé des ressources forestières dans la région de l'est, une étude sur la possibilité d'établir dans la région du Lagos des industries associées aux pêcheries; enfin, la fourniture de machines de données électroniques au ministère fédéral de l'éducation. De plus, on a terminé une étude préliminaire sur la construction d'une école secondaire technique à Benin City.

Le programme canadien d'aide technique au Nigéria s'est aussi accru au cours de l'année. Un total de soixante-six conseillers, professeurs universitaires, enseignants et conseillers d'aide technique, ont été en mission dans le pays

au cours de l'année; de ce nombre, trois étaient médecins et membres du personnel du département de l'anesthésie à l'université de l'école de médecins de Lagos et 57 autres remplissaient divers engagements d'enseignement.

Au cours de l'année, quarante-trois Nigériens ont profité de bourses de formation à des universités canadiennes, avec les ministères fédéral et provinciaux et avec l'industrie. De ce nombre, trente-trois sont arrivés au cours de l'année.

### *Sierra Leone*

On a continué à travailler à l'établissement d'une école secondaire pour garçons à Koyeima dans le Sierra Leone du centre, école pour laquelle le Canada a consenti à fournir des services d'architecture, des matériaux de construction préfabriqués et quelques membres du personnel.

Cinq professeurs canadiens ont signé un engagement en Sierra Leone au cours de l'année, ce qui porte le total en mission dans ce pays, en 1964-1965, à sept. Vingt-quatre étudiants du Sierra Leone ont poursuivi des cours au Canada, surtout au niveau universitaire où leurs cours comprenaient l'économie et le génie.

### *Tanzanie*

On a entamé un certain nombre de nouveaux projets d'immobilisations en Tanzanie en 1964-1965. Ces travaux comprenaient un relevé de cartographie aérienne couvrant quelque 31,500 milles carrés dans la partie sud-est du pays, projet pour lequel on a alloué un million de dollars; ils comprenaient aussi la fourniture d'outillage éducationnel au Collège technique de Dar-es-Salaam; la fourniture de véhicules au service des parcs nationaux pour le programme de construction de routes ainsi que les véhicules et le matériel requis pour les services médicaux.

Outre les projets d'immobilisations, trente-sept conseillers, professeurs et personnel universitaire servaient en Tanzanie dans le cadre du programme d'aide du Canada. Les conseillers se retrouvaient dans des domaines tels que la planification de mise en valeur, la production de films, la biologie de la vie sauvage. Vingt-sept étudiants de la Tanzanie ont suivi au Canada des cours d'administration publique, de relevés, de comptabilité et de génie forestier.

### *Uganda*

Au cours de l'année, le Canada a fourni à l'organisme de relevés géologiques de l'Uganda de nouveaux instruments de précision relativement à un relevé géologique national effectué dans ce pays; il a de plus accepté de contribuer aussi des véhicules pour le relevé. Pour le même projet, le Canada a offert les services de cinq conseillers en géologie.

On a entrepris ou poursuivi d'autres projets d'immobilisations au cours de l'année, entre autres la fourniture d'équipement d'atelier pour cent écoles secondaires au niveau de l'immatriculation; un bateau de pêche et les filets nécessaires nous prendre les poissons au filet par les ouies pour le ministère des Pêcheries, et des camions cinématographiques pour un programme d'éducation des adultes.

Au cours de l'année, outre les cinq géologistes, quinze professeurs canadiens et conseillers en aide technique ont été en mission en Uganda et vingt étudiants de l'Uganda ont reçu des bourses de formation au Canada.

### *Zambie*

Quatre étudiants de la Zambie ont reçu une formation au Canada en 1964-1965 et un conseiller canadien a poursuivi une étude sur un projet de mécanisation de l'agriculture.

*Territoires dépendants**Basutoland*

Un conférencier canadien sur la collaboration et l'éducation des adultes a poursuivi sa mission à l'université du Basutoland, dans le protectorat du Béchuanaland et en Swaziland au cours de 1964-1965 et les services d'un conseiller en matière d'administration des compensations des ouvriers ont été offerts au gouvernement du Basutoland. Vingt étudiants du Basutoland ont étudié au Canada au cours de l'année.

*Béchuanaland*

Une coopérative et un tuteur en sciences infirmières ont travaillé au Béchuanaland au cours de l'année et deux stagiaires de ce pays sont venus suivre des cours au Canada.

*L'Île Maurice*

Un technologiste canadien en matière de pêcheries et trois professeurs ont rempli un engagement à l'Île Maurice au cours de l'année et seize étudiants de cette île ont suivi une formation au Canada.

*Rhodésie*

Trois professeurs canadiens ont travaillé en Rhodésie au cours de l'année et dix-neuf Rhodésiens, dont dix poursuivaient des cours de formation pour professeurs, sont venus étudier au Canada.

*Swaziland*

Trois stagiaires du Swaziland ont suivi des cours au Canada au cours de 1964-1965 et un conseiller en matière d'administration des compensations des ouvriers (qui a aussi travaillé au Basutoland) a rempli un bref engagement en ce pays.

*Programme de 1965-1966*

La plus grande partie des projets d'aide en immobilisations commencés en 1964-1965 se poursuivront en 1965-1966. De plus, on prévoit qu'un certain nombre de nouveaux projets pour lesquels l'aide canadienne a été requise en 1964-1965 seront effectués pendant l'année financière courante. Ces projets comprennent un projet de relevés des routes au Nigéria, et des travaux de cartographie supplémentaires en Tanzanie. Outre ces projets, le Canada a accepté de poursuivre une étude des besoins en aide immobilière dans le domaine de l'éducation en Tanzanie et en Uganda.

On prévoit que les dépenses d'aide technique continueront à augmenter de façon importante au cours de 1965-1966, au fur et à mesure que les services de nouveaux professeurs et conseillers canadiens seront offerts aux pays africains du Commonwealth et qu'un nombre accru d'étudiants en provenance de ces pays viendront suivre au Canada des cours à des universités canadiennes, des instituts de formation professionnelle et se joindre aux ministères des gouvernements fédéral et provinciaux et à l'industrie canadienne.

## AIDE À L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Au cours des trois années qui ont précédé l'année financière 1964-1965, le programme d'aide canadienne pour l'Afrique francophone (c'est-à-dire vingt et un pays auparavant territoires dépendants de la France ou de la Belgique) s'est exclusivement borné à l'aide dans le domaine de l'éducation. Dans chacune de ces trois années financières, le Parlement a affecté \$300,000 et ces fonds ont été utilisés pour défrayer le coût de l'envoi de professeurs devant servir dans cette région, de centres de formation au Canada pour les étudiants et d'outillage éducationnel.

Le Gouvernement a décidé, en novembre 1963, d'entreprendre un programme plus important et plus efficace en Afrique. L'an dernier, il a alloué aux États de langue française 4 millions de dollars (ou plus que treize fois le niveau disponible au cours de l'année financière précédente). De ce montant, on avait spécifiquement réservé \$500,000 comme contribution au fonds civil des Nations Unies pour la république du Congo (Léopoldville). En même temps, on a élargi le concept original du programme. Ainsi, en 1964-1965, même si l'aide à l'éducation absorbait la grande majorité des fonds d'assistance canadienne dans cette région, il est devenu possible d'envisager et de mettre à exécution d'autres types de projets d'aide de mise en valeur. On a offert les services de conseillers en aide technique et un certain nombre d'importants projets d'immobilisation ont été commencés.

Alors qu'en 1963-1964, quelque trente professeurs d'école secondaire et membres du personnel universitaire remplissaient des engagements en Afrique francophone, ce nombre s'est élevé à 89 au cours de l'année financière à l'étude. Cinq conseillers en aide technique ont aussi rempli une mission dans la région. Quarante étudiants de neuf pays étaient au Canada. Des projets d'immobilisations ont été entrepris dans huit pays, les plus importants se trouvant au Cameroun, en Guinée et au Rouanda.

Les programmes destinés aux pays individuels sont décrits de façon plus détaillée dans les paragraphes suivants:

#### *Cameroun*

On a étudié la possibilité de deux projets de construction de pont, l'un dans l'est et l'autre dans l'ouest du Cameroun; on a de plus étudié l'envoi d'équipement et de matériel destinés aux stations agricoles dans le Cameroun de l'Ouest ainsi que d'aides à la navigation par radar pour l'important centre de trafic aérien à Douala.

De plus, au cours de l'année, dix-sept professeurs d'école secondaire ont rempli des engagements au Cameroun et neuf étudiants du Cameroun ont suivi une formation au Canada.

#### *République de l'Afrique centrale*

Un professeur canadien en économie domestique a rempli un engagement en république de l'Afrique centrale au cours de l'année financière.

#### *Tchad*

On a entrepris des études préliminaires sur l'établissement d'un collège de formation en agriculture pour lequel des matériaux de construction canadiens, un outillage et un personnel canadiens peuvent être requis.

Aux termes du programme d'aide technique, sept professeurs canadiens en langues ont rempli un engagement du Tchad au cours de l'année.

#### *Congo (Brazzaville)*

Deux professeurs canadiens ont rempli un engagement au Congo (Brazzaville) au cours de l'année et deux étudiants de ce pays ont reçu des bourses de formation leur permettant de fréquenter des universités canadiennes.

#### *Congo (Léopoldville)*

Une contribution de \$500,000 a été versée au fonds civil des Nations Unies à l'intention du Congo pour défrayer l'engagement de plus de trente professeurs et conseillers techniques canadiens qui travaillent sous les auspices des Nations Unies au Congo.

De même, dix-sept étudiants de ce pays ont reçu une formation au Canada grâce à l'aide canadienne au cours de l'année; de ce nombre, quinze suivaient un cours en administration publique spécialement élaboré.

*Dahomey*

Trois professeurs canadiens de mathématiques et de sciences ont rempli un engagement au Dahomey au cours de 1964-1965.

*Guinée*

Un certain nombre de projets immobiliers ont été entrepris au cours de l'année. Ces projets comprenaient des études préliminaires sur la possibilité de construire quatre ponts, deux petites centrales hydro-électriques et un réseau de production d'électricité dans les milieux ruraux. Deux entreprises consultatives en génie canadiennes ont effectué ces études. Le Canada a aussi accepté de fournir à la Guinée un matériel de construction de route, particulièrement des trieuses, pour une valeur de \$170,000.

En vertu d'ententes d'aide technique, deux professeurs canadiens ont rempli un engagement dans ce pays au cours de l'année financière et deux conseillers en éducation agricole ont rempli des missions de courte durée.

*Côte d'Ivoire*

Trois professeurs canadiens en mathématiques, en français et en géographie ont travaillé pour la Côte d'Ivoire au cours de l'année et un étudiant de ce pays a reçu une bourse de formation canadienne.

Le Canada a aussi accepté de fournir à la Côte d'Ivoire une certaine quantité d'outillage audio-visuel.

*Malagasie*

Le Canada a accepté de fournir à la Malagasie le papier nécessaire à un centre de production de livres d'étude établi dans le cadre d'un programme national de perfectionnement littéraire.

Trois étudiants de la Malagasie ont reçu une formation au Canada au cours de l'année.

*Mali*

Sept professeurs canadiens en mathématiques, en sciences et en langues ont rempli un engagement à Mali au cours de l'année. De plus, deux étudiants de ce pays ont commencé des cours en agriculture au Canada.

*Maroc*

Sept professeurs canadiens ont rempli un engagement au Maroc au cours de l'année et trois Marocains ont des bourses de formation pour étudier au Canada.

*Rouanda*

Un des principaux projets entrepris par le Canada en Afrique francophone est l'aide fournie au Rouanda pour l'établissement d'une université nationale à Butare. Au cours de 1964-1965, on a offert les services de vingt-quatre membres du personnel de l'université en vertu du programme d'aide canadienne. De plus, le Canada a consenti à fournir le matériel destiné à la bibliothèque et envisage un certain nombre d'autres propositions favorisant l'expansion des installations de l'université.

*Senégal*

Le Canada a entrepris de fournir au Senégal l'équipement et les véhicules nécessaires au centre de démonstration audio-visuel établi près de Dakar; il a aussi offert les services d'un professeur et mis à la disposition de deux étudiants senégalais des milieux de formation au Canada.

*Togo*

Sept professeurs canadiens ont rempli des engagements au Togo au cours de l'année et le Canada a en outre fourni un équipement audio-visuel.

*Tunisie*

Deux professeurs en éducation physique ont rempli un engagement en Tunisie au cours de l'année et un étudiant de ce pays a reçu une bourse de formation pour étudier au Canada. De plus, des représentants du ministère de l'Agriculture de la province de Québec et de l'université Laval ont entrepris une étude préliminaire au sujet d'un institut de formation agricole pour lequel le Canada va peut-être fournir l'équipement et le personnel.

*Haute Volta*

Le Canada a consenti à fournir à la Haute Volta une certaine quantité d'équipement audio-visuel.

*Aide régionale*

Outre les conseillers et les professeurs, dont les engagements dans les pays spécifiques sont exposés ci-dessus, le Canada a aussi entrepris des études sur les besoins dans les domaines médicaux et de radiodiffusion. Un conseiller médical a visité l'Algérie, le Maroc et la Tunisie afin de déterminer le besoin d'aide canadienne dans ce domaine et deux conseillers de la Société Radio-Canada ont rempli des engagements semblables au Cameroun, en Guinée, au Sénégal, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

*Programme de 1965-1966*

Plus de cent autres professeurs canadiens signeront des engagements en Afrique francophone en septembre 1965, et l'on recherche les services de conseillers supplémentaires pour faire face aux nouvelles demandes des gouvernements des pays en voie de développement. On étudie des projets d'immobilisations en république de l'Afrique centrale, au Maroc et au Gabon, en plus des projets qui ont déjà fait l'objet d'études préliminaires. Ceux-ci comprennent la mise à exécution d'un programme de cartographie aérienne au Maroc et l'équipement d'un collège technique à Banqui, en république de l'Afrique centrale.

## PROGRAMME RELATIF À L'AMÉRIQUE LATINE

Le Canada a inauguré son premier plan d'aide bilatérale à l'Amérique latine en réservant 10 millions de dollars pour usage exclusif dans cette région à même le nouveau fonds de prêts de mise en valeur approuvé par le Parlement vers la fin de 1964.

Notre programme se poursuit en collaboration étroite avec la Banque de mise en valeur inter-américaine chargée de choisir et d'examiner la première les projets devant être financés par ces fonds, bien que le Canada soit consulté à tous les stades. La Banque a soumis un certain nombre de projets pour étude préliminaire à Ottawa et prépare ceux qui semblent possibles. Le Cabinet a récemment approuvé le premier de ces projets, un prêt de \$3,240,000 à la Commission portuaire d'Acajutla, El Salvador, pour permettre un programme d'expansion dans ce port. On proposera sous peu d'autres projets à l'approbation du Canada.

## PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE À D'AUTRES PAYS DU COMMONWEALTH

Cette affectation de fonds a été inaugurée en 1958 en vue de fournir une aide technique canadienne aux pays du Commonwealth qui ne sont pas visés par les autres programmes d'aide bilatérale du Canada, comme le Plan Colombo. Comme des programmes distincts ont été élaborés pour l'Afrique et les Caraïbes,

ce programme a perdu de son ampleur. En 1964-1965, Hong-kong seulement recevait de l'aide en vertu de ce plan, sept étudiants suivant une formation au Canada.

#### PLAN DE BOURSES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DU COMMONWEALTH

Le Plan est destiné à permettre aux étudiants du Commonwealth de poursuivre des cours avancés dans d'autres pays du Commonwealth. Les bourses sont destinées aux hommes et aux femmes dont les hautes possibilités intellectuelles les mettent en mesure d'apporter une contribution importante à leurs propres pays à leur retour de l'étranger. Bien qu'il s'agisse d'un programme d'échange scolaire, ce dernier est néanmoins d'un avantage particulier pour les membres en voie de développement du Commonwealth qui voient s'ouvrir d'autres portes dans les milieux éducationnels des membres plus anciens du Commonwealth.

Le Plan a été conçu lors de la Conférence économique et commerciale de Montréal en 1958. Les buts généraux du projet ont été élaborés lors d'une conférence tenue à Oxford en 1959 et l'année académique de 1960-1961 a marqué la première année des opérations. A Oxford, on a convenu que mille bourses d'étude seraient offertes en vertu du Plan, la Grande-Bretagne devant assurer la moitié de ce nombre et le Canada un quart.

Le nombre des boursiers du Commonwealth étudiant au Canada depuis le début du plan est comme suit:

1960-1961	— 101
1961-1962	— 184
1962-1963	— 221
1963-1964	— 230
1964-1965	— 234

Environ 80 p. 100 de ces boursiers viennent de pays en voie d'expansion: 38 p. 100 de l'Asie, 19 p. 100 de l'Afrique, 13 p. 100 de la région des Caraïbes et 10 p. 100 d'ailleurs.

Le nombre de Canadiens qui ont reçu des bourses pour étudier dans d'autres pays du Commonwealth est comme suit:

1960-1961	— 17
1961-1962	— 35
1962-1963	— 33
1963-1964	— 41
1964-1965	— 42

C'est au Bureau de l'aide extérieure que revient la responsabilité générale du Plan au Canada; ce dernier voit aussi à l'administration des aspects financiers du plan. Le Comité canadien des bourses d'étude et de recherche du Commonwealth, composé de membres choisis dans les universités représentantes à travers le Canada, prodigue ses conseils et son aide sur les aspects académiques du programme et organise le choix et le placement de boursiers dans les universités canadiennes. La Fondation canadienne des universités assure les services de secrétariat au Comité.

Le Bureau de l'aide extérieure prend les dispositions administratives et financières nécessaires pour faire venir les boursiers au Canada et pour défrayer leurs frais de séjour pendant la durée de leurs bourses. Le Bureau de l'aide extérieure assure la responsabilité financière du transport des boursiers à destination et en provenance du Canada ainsi qu'un certain degré de voyage local lorsque les études de l'étudiant l'exigent. De plus, le Bureau de l'aide extérieure paie la tuition du boursier et tous les autres frais obligatoires de l'université. Les boursiers reçoivent une allocation mensuelle qui couvre leurs

frais de subsistance ainsi que des allocations spéciales pour l'achat de vêtements, de livres et d'outillage. Ces étudiants ont droit à des soins médicaux et dentaires gratuits pendant leur séjour au Canada.

Les délégués de la troisième Conférence du Commonwealth ont étudié le fonctionnement de ce plan et noté que l'objectif total de 1,000 bourses serait bientôt atteint et que les bourses accordées en vertu du plan avaient acquis une réputation enviable dans le monde académique. La Conférence a conclu que les prochaines années seraient considérées comme une période de consolidation après laquelle le nombre de bourses jugé nécessaire serait à nouveau étudié. Dans un avenir immédiat, cependant, un progrès plus rapide sera atteint, croit-on, en concentrant l'aide sur l'institution et le perfectionnement de formes d'aide autres. A cette fin, le plan canadien de recherche du Commonwealth a été établi pour la session académique de 1965-1966. Le Plan comprend l'octroi jusqu'à concurrence de trois bourses de recherche, chacune pour une année académique, pouvant être utilisées à des universités canadiennes, et jusqu'à cinq bourses de recherche sous forme de visites pour des périodes plus courtes destinées aux professeurs universitaires et aux personnes engagées dans le domaine de l'éducation publique. Pour ces deux genres de bourses de recherche, le Comité de bourse d'étude et de recherche du Commonwealth, de concert avec les représentants de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens et de l'Association canadienne de l'éducation, sera chargé de choisir les candidats méritant ces bourses de recherche.

TABLEAU A

Allocation de subvention et de prêt bilatéraux  
Fonds d'aide aux projets Année 1964-1965

Type d'aide	en p. 100 aide totale	
<i>Construction</i>		
Centrales électriques et lignes de transmission .....	14.2	} 21.8
Usines industrielles et de recherches .....	3.6	
Routes—Ponts—Ports .....	2.7	
Égouts .....	1.3	
<i>Équipement</i>		
Avions et navires .....	.3	} 14.1
Agriculture et forêts .....	.5	
Pêcheries et Ports .....	2.6	
Télécommunications .....	.5	
Construction .....	5.5	
Aide étrangère aux projets,, aux denrées et autre .....	4.7	
<i>Relevés</i>		
Terrestre et aérien .....	7.6	7.6
<i>Institutions</i>		
Écoles et ateliers .....	6.9	} 7.4
Hôpitaux et laboratoires .....	.5	
<i>Denrées</i>		
Blé et farine .....	17.2	} 38.3
Métaux et asbestos .....	10.8	
Fertilisants et pesticides .....	6.2	
Pulpe, papier et traverses pour voie ferrée .....	1.4	
Divers (sulphure, graine de colza) .....	2.7	
<i>Aide technique</i> .....	10.8	10.8
<b>TOTAL</b> .....	100.0	100.0

TABLEAU B

Étudiants et stagiaires au Canada dans le cadre de programmes  
d'aide canadienne 1956-1964<sup>1</sup>

Année	Asie du Sud et du Sud-Est	Caraïbes	Afrique	Plan de bourses d'étude du Commonwealth	Total
1956	370	—	—	—	370
1957	391	—	—	—	391
1958	400	5	3	—	408
1959	479	27	22	—	528
1960	541	30	40	100	711
1961	553	4	80	204	841
1962	621	14	134	274	1043
1963	824	77	218	304	1423
1964	953	189	358	320	1820

<sup>1</sup> Années civiles.

TABLEAU C

Conseillers et professeurs en mission à l'étranger  
dans le cadre des programmes d'aide  
canadienne 1956-1964<sup>1</sup>

Année	Asie du Sud, et du Sud-Est	Caraïbes	Afrique	Total
1956	52	—	—	52
1957	59	—	—	59
1958	57	5	2	64
1959	54	13	7	74
1960	58	16	9	83
1961	62	11	53	126
1962	85	18	130	235
1963	110	33	199	343
1964	116	74	352	542

<sup>1</sup> Années civiles.

TABLEAU D

Quelques projets typiques en cours montrant le partage des contributions estimées entre le gouvernement canadien et le gouvernement local (en millions de dollars canadiens)

Projet		Part du Canada	Part du gouvernement local
Asie du Sud et du Sud-Est			
<i>Ceylan</i>	—Aéroport de Katunayaka ..	4.400	1.200
<i>Inde</i>	—Relevé géologique .....	9.500	48.000
	—Centrale hydroélectrique de Kundah, étape III du projet	21.800	29.300
	—Projet de centrale-hydroélectrique d'Idikki .....	25.000	108.000
<i>Pakistan</i>	—Ligne de transmission de Comilla-Sylhet .....	5.800	6.640
	—Centrale électrique de Sukkar .....	12.840	9.128
<i>Malaisie</i>	—Relevé hydro-électrique de la rivière Perak .....	.900	1.085
	—Relevé géologique .....	1.500	.500
Afrique			
<i>Nigéria</i>	—Cartographie et relevés géophysiques pour avion		
	Phase I .....	1.850	.125
	Phase II .....	1.350	.125
<i>Ghana</i>	—Centre de formation commerciale .....	.900	.540
<i>Kenya</i>	—Relevé des ressources forestières .....	.750	.100
<i>Antilles</i>			
<i>Little Light</i>	—Écoliers et entrepôts (Dominique, Antigua, St-Kitts et Ste-Lucie) .....	1.475	.100
	—Entrepôtage et distribution de l'eau à St-Kitts, Nevis, Anguilla) .....	.405	x
<i>Trinidad</i>	—Système VOR pour l'aéroport international de Piarco ..	.150	x
<i>Antilles anglaises</i>	—Matériel d'entretien des grand'routes .....	.500	x

x Les chiffres indiquant les frais locaux de ces projets ne sont pas disponibles pour le moment. Les pays bénéficiaires fournissent le terrain, les immeubles et d'autres articles comme la main-d'œuvre locale.







